

NUMÉRO
3

MARS
2008

Directeur
général et de
la charge
des
ressources
humaines

Directeur
général et de
la charge
des
ressources
humaines

Directeur
général et de
la charge
des
ressources
humaines

Directeur
général et de
la charge
des
ressources
humaines

Directeur
général et de
la charge
des
ressources
humaines

BULLETIN OFFICIEL

DU CNRS

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09

09



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

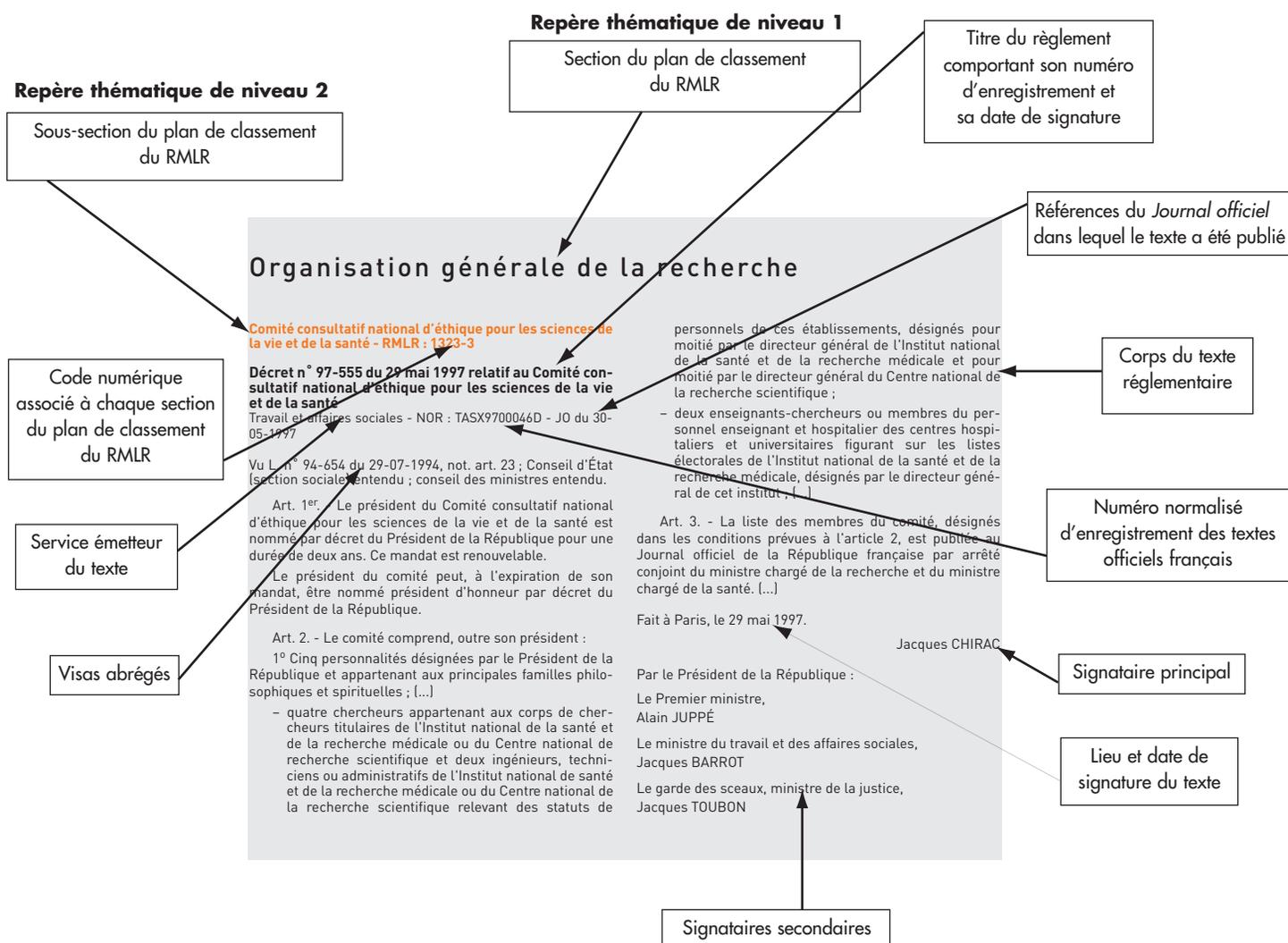
Sommaire

Textes de portée générale	5
Organisation générale de la recherche	5
Établissements publics à caractère administratif (RMLR : 141)	5
Arrêté du 28 décembre 2007 portant création du comité technique paritaire central de l'Agence nationale de la recherche	5
Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (RMLR : 143)	5
Décret n° 2008-72 du 23 janvier 2008 instituant le comité de suivi de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités	5
Organisation générale du CNRS	6
Secrétariat général (RMLR : 247)	6
Décision n° 080002DAJ du 15 janvier 2008 modifiant la décision concernant l'organisation des services du secrétariat général du Centre national de la recherche scientifique	6
Instituts nationaux (RMLR : 25)	6
Décision n° 080001INPN du 2 janvier 2008 portant création de la division technique et administrative des projets au sein de l'IN2P3	6
Unités de recherche (RMLR : 2721)	7
Décision n° 071885SUNI du 14 janvier 2007 portant création de l'UMR n° 8157 – Géosystèmes	7
Décision n° 070004EDD du 17 janvier 2008 portant création de l'UMR n° 8187 - Laboratoire d'océanologie et de géosciences	7
Formations de recherche en évolution (FRE) (RMLR : 2723)	7
Décision n° 080001SCVI du 10 janvier 2008 portant création de la FRE n° 3154 - IRIS-Physiopathologie de la vision et motricité binoculaire	7
Décision n° 080002SCVI du 17 janvier 2008 modifiant la décision n° 07A005DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution et portant création de l'UMR n° 8189 - Laboratoire de psychologie et neurosciences cognitives (LPNCog)	8
Unités de service (RMLR : 2741)	8
Décision n° 070025INPN du 6 décembre 2007 portant renouvellement de l'UPS n° 2713 - Laboratoire des matériaux avancés	8
Décision n° 070165DAJ du 18 janvier 2008 portant modification de la décision n° 040109DAJ du 24 novembre 2004 modifiée portant renouvellement de l'UPS n° 2295 - Achat et coordination des achats	8
Relations et échanges avec l'extérieur	10
Associations et fondations (RMLR : 304)	10
Décret du 15 janvier 2008 portant approbation de la modification du nom d'une fondation de coopération scientifique Réseau thématique de recherche avancée en sciences mathématiques...	10
Les personnels du CNRS	11
Dispositions communes aux différentes positions (RMLR : 5311-51)	11
Décret n° 2008-58 du 17 janvier 2008 pris pour l'application aux corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics des dispositions de l'article 29-5 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et à France Télécom	11

Les stagiaires divers (RMLR : 5328)	12
Décret n° 2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise. .	12
Pension-retraite (RMLR : 57)	13
Décret n° 2008-53 du 15 janvier 2008 portant fixation du taux de la contribution aux charges de pension des fonctionnaires civils et des militaires ainsi que du taux de la contribution relative aux allocations temporaires d'invalidité des fonctionnaires de l'Etat	13
Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité	14
Tarifs (RMLR : 6334)	14
Décision n° 080032DR17 du 11 janvier 2007 relative aux tarifs des prestations réalisées par la FR n° 2424 - Station biologique de Roscoff	14
 Mesures particulières	 15
Concours	15
Nomination d'ITA en 2008 - Concours externes.....	15
Décision n° 080002SGCN du 31 janvier 2008 relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2008	17
Décision n° 080007DRH du 1 ^{er} février 2008 fixant les délégations organisatrices des concours internes au titre de l'année 2008.....	17
Promotions	19
Nomination d'ITA en 2006.....	19
Comités, conseils et commissions	19
Procès-verbal du conseil d'administration du CNRS (70 ^{ème} séance) du jeudi 6 décembre 2007.....	19
Décision n° 080003ELEC du 25 janvier 2008 relative à l'inscription de personnalités du monde industriel comme électeurs pour le renouvellement des sections du Comité national de la recherche scientifique.....	19
Décision n° 080004ELEC du 25 janvier 2008 portant arrêt de la liste électorale rectificative pour le renouvellement des sections du Comité national de la recherche scientifique.....	20
Décision n° 070168DR02 du 21 décembre 2007 relative au conseil de service de la délégation Paris B	20
Décision n° 080230DR02 du 30 janvier 2008 relative à la création de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Paris B	21
Décision n° 080001DR06 du 14 janvier 2008 portant création du conseil de service de la délégation Centre-Est	21
Décision n° 080007DR07 du 14 janvier 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5668 - Laboratoire de l'informatique du parallélisme	22
Décision n° 080008DR07 du 15 janvier 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5270 - Institut des nanotechnologies de Lyon	23
Décision n° 080009DR07 du 15 janvier 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5822 - Institut de physique nucléaire de Lyon	23
Décision n° 080002DR08 du 15 janvier 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation	23
Décision n° 080001DR08 du 15 janvier 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6239 - Génétique, immunothérapie, chimie, cancer	24
Décision n° 080041DR08 du 22 janvier 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6239 - Laboratoire de génétique, immunologie, chimie et cancer.....	24
Décision n° 080063DR08 du 30 janvier 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6608 - Laboratoire d'études thermiques	25

Décision n° 080035DR08 du 22 janvier 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6609 - Laboratoire d'études aérodynamiques	25
Décision n° 080051DR08 du 25 janvier 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6628 - Laboratoire de mathématiques, applications et physique mathématique d'Orléans	26
Décision n° 080057DR08 du 30 janvier 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 3091 - Physiologie moléculaire du transport des sucres chez les végétaux.	26
Décision n° 080058DR08 du 30 janvier 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 3091 - Physiologie moléculaire du transport des sucres chez les végétaux	26
Nominations	27
Fin de fonctions	29
Délégations de signature	30
Informations générales	71
Textes signalés	71

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Textes de portée générale

Organisation générale de la recherche

Établissements publics à caractère administratif – RMLR : 141

Arrêté du 28 décembre 2007 portant création du comité technique paritaire central de l'Agence nationale de la recherche

Enseignement supérieur et recherche - NOR : ESRR0774538A - JO du 15-01-2008, texte n° 39

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 82-452 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 2006-963 du 01-08-2006, not. art. 15.

Art. 1^{er}. - Il est créé auprès du directeur général de l'Agence nationale de la recherche un comité technique paritaire central compétent pour connaître, dans le cadre des dispositions du titre III du décret du 28 mai 1982 susvisé, de toutes les questions intéressant l'agence.

Art. 2. - La composition du comité technique paritaire central institué par l'article 1^{er} est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

Trois membres titulaires et trois membres suppléants désignés conformément aux dispositions de l'article 7 du décret du 28 mai 1982 susvisé et de l'article 15 décret du 1^{er} août 2006 susvisé.

b) Représentants du personnel :

Trois membres titulaires et trois membres suppléants désignés conformément aux dispositions de l'article 8 et du deuxième alinéa de l'article 11 du décret du 28 mai 1982 susvisé.

Art. 3. - La directrice générale de l'Agence nationale de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 2007.

Pour le ministre et par délégation :
L'adjoint au directeur général de la recherche
et de l'innovation,
J.-R. CYTERMANN

Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel – RMLR : 143

Décret n° 2008-72 du 23 janvier 2008 instituant le comité de suivi de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités

Enseignement supérieur et recherche - NOR : ESRS0801321D - JO du 24-01-2008, p. 1282, texte n° 36

Vu L. n° 2007-1199 du 10-08-2007, not. art. 51 ; D. n° 2006-672 du 08-06-2006 ; D. n° 2006-781 du 03-07-2006.

Art. 1^{er}. - Un comité de suivi de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités est institué auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce comité est chargé de l'évaluation de l'application de la loi du 10 août 2007 susvisée.

Il formule toute proposition ou recommandation relative à son application et à sa mise en œuvre et peut proposer, le cas échéant, des adaptations législatives.

Il donne son avis sur toute question dont le ministre chargé de l'enseignement supérieur le saisit.

Il élabore chaque année un rapport qu'il transmet au Parlement et au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le premier rapport est transmis le 31 décembre 2008.

Art. 2. - Outre deux députés et deux sénateurs, dont respectivement un titulaire et un suppléant, désignés par leurs assemblées respectives, ce comité comprend douze personnalités qualifiées désignées en raison de leurs compétences et pour une durée de cinq ans par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les membres suppléants disposent d'un droit de vote en l'absence du membre titulaire.

Art. 3. - Le président du comité est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche parmi les personnalités qualifiées.

En cas de partage égal des voix, il a voix prépondérante.

Art. 4. - Le comité se réunit sur convocation de son président, qui fixe l'ordre du jour.

Il entend le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche deux fois par an et consulte régulièrement les organisations représentant les personnels et les étudiants qu'il informe de ses travaux.

Art. 5. - Les fonctions de président et de membre du comité sont gratuites. Les frais de déplacement sont remboursés dans les conditions prévues par le décret du 3 juillet 2006 susvisé.

Art. 6. - Le secrétariat du comité est assuré par la direction générale de l'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Art. 7. - La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 2008.

François FILLON

Par le Premier ministre :

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Valérie PÉCRESSE

Organisation générale du CNRS

Secrétariat général – RMLR : 247

Décision n° 080002DAJ du 15 janvier 2008 modifiant la décision concernant l'organisation des services du secrétariat général du Centre national de la recherche scientifique

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 960022SGAL du 05-07-1996 mod. ; DEC. n° 960023SGAL du 05-07-1996 mod.

Art. 1^{er}. - La décision n° 960023SGAL du 5 juillet 1996 susvisée est modifiée comme suit :

L'article 3 est remplacé par les dispositions suivantes :

« La direction des affaires juridiques comporte :

- le pôle Accord, propriété intellectuelle et valorisation ;
- le pôle Ingénierie des structures ;
- le pôle Droit public économique et réglementation ;
- le pôle Nouvelles technologies, responsabilités ;
- le pôle Ressources juridiques ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 janvier 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Instituts nationaux – RMLR : 25

Décision n° 080001INPN du 2 janvier 2008 portant création de la division technique et administrative des projets au sein de l'IN2P3

Vu D. n° 84-667 du 17-07-1984 mod. ; A. du 17-02-2003.

Art. 1^{er}. - **Création de la division technique et administrative des projets**

Il est créé une division technique et administrative des projets placée auprès du directeur de l'Institut de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3).

Art. 2. - **Missions de la division technique et administrative des projets**

La division technique et administrative des projets, en lien avec les directeurs adjoints scientifiques, le directeur technique et le directeur scientifique adjoint MPPU concerné, a pour missions :

- évaluer les besoins en ressources humains et financières,
- proposer une politique d'allocations des moyens,
- mettre en œuvre la programmation des moyens,
- anticiper et suivre l'évolution des métiers et des compétences,
- proposer et promouvoir une politique de formation,
- piloter et déployer le système d'information de l'IN2P3,

- proposer et développer les relations partenariales, en lien avec le tissu industriel, en région, au plan national, européen et international,
- organiser et coordonner les activités : revues de projets et analyse des risques-projets, développement de l'organisation de la qualité,
- mettre en œuvre la politique de sûreté nucléaire et de radioproduction.

Art. 3. - **Composition de la division technique et administrative des projets**

La division technique et administrative des projets regroupe :

- le pôle « ressources humaines et allocation des moyens » (RHAM)
- le pôle « liaisons internationales, valorisation, Europe » (LIVE)
- le pôle « système d'information de IN2P3 » (SSII)
- le pôle « qualité, analyse, revues des projets » (QARP)

Art. 4. - **Responsable de la division technique et administrative des projets**

Le responsable de la division technique et administrative des projets est le directeur adjoint administratif de l'IN2P3.

Art. 5. - **Responsables des pôles**

Les responsables des pôles sont nommés par le directeur de l'IN2P3.

Art. 6. - **Position hiérarchique et fonctionnelle des personnels**

Les personnels de la division technique et administrative des projets sont placés sous l'autorité hiérarchique du directeur adjoint administratif de l'IN2P3. Certains peuvent relever pour tout ou partie de leur activité, d'un responsable fonctionnel appartenant à la direction de l'institut.

Art. 7. - **Comité opérationnel**

Il est créé un comité opérationnel chargé d'animer et de suivre les actions et les projets décidés par la direction de l'Institut. Présidé par le directeur adjoint administratif, ce comité comprend le directeur technique, les responsables de pôles et, en tant que de besoin, toute personne intéressée par l'ordre de jour du comité.

Art. 8. - **Publication et date d'effet**

Le présente décision annule et remplace la décision n° 050036INPN du 18 novembre 2005 portant création de la division des projets au sein de l'IN2P3.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique pour prendre effet au 2 janvier 2008.

Fait à Paris, le 2 janvier 2008.

Le directeur de l'IN2P3,
Michel SPIRO

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 071885SUNI du 14 janvier 2007 portant création de l'UMR n° 8157 – Géosystèmes
MPPU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord du partenaire Université des sciences et technologies de Lille - Lille 1 ; contrat quadriennal de développement 2006-2009 de l'Université Lille 1 ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis du directeur du département MPPU.

Art. 1^{er}. - Création

Est créée, à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au terme du contrat quadriennal de développement de l'université Lille 1 (du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009), l'UMR n° 8157 intitulée Géosystèmes devant faire l'objet d'un avenant à ce même contrat :

Etablissement partenaire : Université des sciences et technologies de Lille - Lille 1

Département scientifique de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Délégation : Nord - Pas-de-Calais et Picardie

Directeur : Nicolas TRIBOVILLARD, professeur

Directeur adjoint : Thomas SERVAIS, chargé de recherche

Sections d'évaluation : 18, 19, 20, 31

Art. 2. - Nomination

Le mandat confié aux directeur et directeur adjoint mentionnés à l'article 1^{er} prend effet au 1^{er} janvier 2008 pour la durée prévue dans ce même article.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 janvier 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 070004EDD du 17 janvier 2008 portant création de l'UMR n° 8187 - Laboratoire d'océanologie et de géosciences
EDD

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; contrat quadriennal de développement de l'Université des sciences et technologies de Lille 2006-2009 ; contrat quadriennal de développement de l'Université du Littoral Côte d'Opale 2006-2009 ; accord des organismes partenaires ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; sur proposition du directeur du département EDD.

Art. 1^{er}. - Est créée, à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au terme du contrat quadriennal 2006-2009 des établissements concernés, l'UMR n° 8187 - Laboratoire

d'océanologie et de géosciences, devant figurer dans les avenants à mi-parcours de ces contrats.

Etablissements partenaires : Universités des sciences et technologies de Lille et du Littoral Côte d'Opale

Départements scientifiques : Environnement et développement durable, Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation : Nord - Pas-de-Calais et Picardie

Sections d'évaluation : 19, 20, 29

Art. 2. - Nomination

M. François SCHMITT, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur de cette unité mixte de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17 janvier 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Formations de recherche en évolution (FRE) – RMLR : 2723

Décision n° 080001SCVI du 10 janvier 2008 portant création de la FRE n° 3154 - IRIS-Physiopathologie de la vision et motricité binoculaire
Sciences du vivant

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; sur proposition du directeur du département SDV.

Art. 1^{er}. - Création

Est créée, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2008, la formation de recherche en évolution (FRE) n° 3154 intitulée IRIS-Physiopathologie de la vision et motricité binoculaire.

Département scientifique de rattachement : Sciences du vivant

Délégation : Paris B

Section d'évaluation : 27

Art. 2. - Objet

Elle a pour objet de laisser le temps à une équipe de recherche dans le domaine de la physiopathologie de la vision et la motricité binoculaire, de se développer.

Art. 3. - Nomination

Mme Zoï KAPOULA SAINTE FARE GARNOT, directrice de recherche au CNRS, est nommée responsable de cette formation pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 janvier 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR : 2723

Décision n° 080002SCVI du 17 janvier 2008 modifiant la décision n° 07A005DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution et portant création de l'UMR n° 8189 - Laboratoire de psychologie et neurosciences cognitives (LPNCog)
Sciences du vivant

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 060001SCVI du 30-01-2006 ; DEC. n° 07A005DSI du 23-11-2007, not. art. 3 ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; accord de l'Etablissement partenaire ; contrat quadriennal de développement de l'Université Paris V ; sur proposition du directeur du département SDV.

Art. 1^{er}. - Modification de la décision n° 07A005DSI du 23 novembre 2007

L'article 3 de la décision n° 07A005DSI du 23 novembre 2007 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Les lignes suivantes sont supprimées :

« Délégation Paris A

FRE n° 2987, intitulée Laboratoire de psychologie et neurosciences cognitives

Responsable : M. Henri COHEN, professeur associé

Sections d'évaluation : 27, 34 »

Art. 2. - Création de l'UMR n° 8189

Est créée à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au terme du contrat quadriennal de développement de l'Université Paris V (du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009), l'unité mixte de recherche (UMR) suivante, devant faire l'objet d'un avenant à ce même contrat :

Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation : Paris A

Etablissement partenaire : Université Paris V

UMR n° 8189, intitulée Laboratoire de psychologie et neurosciences cognitives (LPNCog)

Sections d'évaluation : 27, 34

Art. 3. - Direction

M. Henri COHEN, professeur associé au CNRS, est nommé directeur de cette unité mixte de recherche pour la durée fixée à l'article 2.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17 janvier 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 070025INPN du 6 décembre 2007 portant renouvellement de l'UPS n° 2713 - Laboratoire des matériaux avancés
IN2P3

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 84-667 du 17-07-1984 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 040017PHNC du 09-02-2004 ; sur proposition du directeur de l'IN2P3 du CNRS.

Art. 1^{er}. - L'UPS n° 2713 - Laboratoire des matériaux avancés est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Art. 2. - M. Raffaele FLAMINIO, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 décembre 2007.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 070165DAJ du 18 janvier 2008 portant modification de la décision n° 040109DAJ du 24 novembre 2004 modifiée portant renouvellement de l'UPS n° 2295 - Achat et coordination des achats
Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040109DAJ du 24-11-2004 mod.

Art. 1^{er}. - La décision n° 040109DAJ du 24 novembre 2004 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

L'annexe 1 relative à la liste des domaines d'achats nationaux relevant de la compétence de l'UPS n° 2295 est remplacée par l'annexe ci-après.

Art. 2. - La présente décision, qui prend effet à compter du 20 décembre 2007, sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 janvier 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Annexe à la décision n° 070165DAJ du 18 janvier 2008

Liste des marchés et accords-cadres nationaux visés à l'article 2 de la décision

Les marchés et accords-cadres nationaux relevant de la compétence de l'UPSACA concernent :
<p>Certains équipements scientifiques relevant des domaines techniques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - spectrométrie de masse, - spectrométrie RMN et RPE, - spectrométrie électronique, - spectrométrie des rayons X (notamment la diffraction X) - spectroscopie optique (notamment Raman, ellipsométrie, ICP), - microscopie photonique (notamment confocale et fluorescence), - microscopie électronique, - microscopie à champ proche, - cytométrie, - robots et automates pour la biologie.
<p>Les gaz industriels conditionnés en bouteilles.</p>
<p>Certains matériels informatiques pour l'administration de la recherche.</p>
<p>Les services d'abonnements à des périodiques et bases de données de documentation scientifique.</p>
<p>Les services d'agence de voyage, y compris certaines prestations relatives à l'hébergement en France métropolitaine.</p>
<p>La dotation en cartes affaires des personnels (dûment habilités) des structures opérationnelles de recherche, services et instituts du CNRS situés en France métropolitaine et dans l'outre-mer.</p>
<p>La dotation en cartes d'achat des personnels (dûment habilités) des structures opérationnelles de recherche, services et instituts du CNRS situés en France métropolitaine et dans l'outre-mer.</p>
<p>La dématérialisation de la passation des marchés publics.</p>
<p>Les fournitures ou les services d'un montant supérieur ou égal à 210 000 € HT destinés à assurer la couverture des besoins de chaque structure opérationnelle de recherche relevant de l'IN2P3 (hormis l'USR n° 6402 intitulée « Centre de calcul de l'IN2P3 »), ainsi que ceux liés aux projets nationaux de l'institut.</p>
<p>Les fournitures ou les services destinés à assurer la couverture des besoins liés aux projets nationaux de l'INSU.</p>

Relations et échanges avec l'extérieur

Associations et fondations – RMLR : 304

Décret du 15 janvier 2008 portant approbation de la modification du nom d'une fondation de coopération scientifique Réseau thématique de recherche avancée en sciences mathématiques

Enseignement supérieur et recherche - NOR : ESRR0774264D - JO du 17-01-2008, p. 893, texte n° 46

Par décret en date du 15 janvier 2008, est approuvée la modification du nom de la fondation de coopération scientifique « Réseau thématique de recherche avancée en sciences mathématiques ». La fondation prend le nom de « Fondation sciences mathématiques de Paris ».

Les personnels du CNRS

Dispositions communes aux différentes positions - RMLR : 5311-51

Décret n° 2008-58 du 17 janvier 2008 pris pour l'application aux corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics des dispositions de l'article 29-5 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et à France Télécom

Économie, finances et emploi - NOR : ECEI0762466D - JO du 19-01-2008

Vu code de l'action sociale et des familles ; code de la santé publique ; L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; L. n° 90-568 du 02-07-1990 mod., not. art. 29-5 ; D. n° 85-986 du 16-09-1985 mod. ; avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat (commission des statuts) du 23-03-2007 ; Conseil d'Etat (section des finances) entendu.

Art. 1^{er}. - Les fonctionnaires de La Poste peuvent être intégrés sur leur demande jusqu'au 31 décembre 2009, dans les conditions prévues par le présent décret, dans tous les corps de fonctionnaires de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics, sans que puissent leur être opposées les règles relatives au recrutement prévues par les statuts particuliers régissant ces corps.

Toutefois, l'accès aux fonctions dont l'exercice est soumis, par le code de la santé publique ou le code de l'action sociale et des familles, à la possession d'un diplôme spécifique reste subordonné à la détention de ce diplôme.

Art. 2. - La commission prévue au dernier alinéa de l'article 29-5 de la loi du 2 juillet 1990 susvisée prend le nom de commission de classement des fonctionnaires de La Poste. Elle est rattachée au ministre chargé de l'industrie et a pour mission :

1° De déterminer, sur proposition de l'administration d'accueil, le corps, le grade et l'échelon dans lesquels le fonctionnaire de La Poste, volontaire pour bénéficier des dispositions de l'article 29-5 de la loi du 2 juillet 1990 susvisée, aura vocation à être détaché puis intégré ;

2° De vérifier si les conditions prévues à l'article 5 pour permettre le renouvellement du détachement sont réunies ;

3° D'établir à l'attention du ministre chargé de l'industrie un rapport annuel sur l'application des dispositions du présent décret. Ce rapport est communiqué au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

Art. 3. - En vue de bénéficier des dispositions de l'article 29-5 de la loi du 2 juillet 1990 susvisée, le fonctionnaire de La Poste demande à occuper un emploi vacant dans l'administration d'accueil.

Si sa candidature est retenue, l'intéressé demande à La Poste sa mise à la disposition de cette administration d'accueil pour effectuer un stage probatoire de quatre mois pendant lequel il reste à la charge de La Poste. Une convention détermine les conditions d'emploi de l'intéressé et précise les conditions de sa réintégration éventuelle avant la fin du stage.

En vue de l'accueil en détachement de l'intéressé, l'administration d'accueil saisit, au plus tard dans le délai de quinze jours à compter de la date du début du stage probatoire, la commission de classement. La décision de cette commission est transmise à l'autorité qui l'a saisie, ainsi qu'à La Poste. L'autorité ayant saisi la commission notifie cette décision à l'intéressé.

A l'issue du stage probatoire, le fonctionnaire de La Poste est placé, sur sa demande agréée par La Poste et en accord avec l'administration d'accueil, en position de détachement pour une période de huit mois, selon les modalités fixées par la commission de classement et dans les conditions fixées par le décret du 16 septembre 1985 susvisé, sous réserve des dispositions du présent décret. Ce détachement fait l'objet d'une information de la commission administrative paritaire du corps d'accueil.

Art. 4. - Deux mois au plus tard avant la fin de son détachement, le fonctionnaire de La Poste peut demander son intégration dans le corps dans lequel il est détaché, sans que puissent lui être opposées les règles fixées par le statut particulier du corps d'accueil. L'administration d'accueil doit se prononcer sur cette demande d'intégration, avant la fin du détachement.

Le fonctionnaire de La Poste est intégré, après consultation de la commission administrative paritaire compétente, dans le corps d'accueil au grade et à l'échelon détenus en position de détachement avec conservation de l'ancienneté acquise dans l'échelon. Il reste de droit en position de détachement jusqu'à l'achèvement de cette procédure d'intégration.

En cas de refus d'intégration de la part de l'administration d'accueil ou à la fin de son détachement s'il n'a pas demandé son intégration, le fonctionnaire de La Poste est réintégré de plein droit dans son corps d'origine. Lorsqu'elle a refusé l'intégration, l'administration d'accueil informe la commission de classement des motifs de sa décision.

Art. 5. - Le détachement prévu à l'article 3 peut être renouvelé, une seule fois, pour une période maximale d'un an :

1° Lorsque le fonctionnaire détaché a été absent pendant plus de deux mois, hors congés annuels, pendant la durée du détachement initial ;

2° Pour achever une période de formation lorsque cette formation est rendue obligatoire pour les fonctionnaires accueillis en détachement par le statut particulier du corps dans lequel le fonctionnaire de La Poste est détaché ;

3° Pour achever une année scolaire ou universitaire s'agissant des fonctionnaires détachés dans des corps enseignants ;

4° Si les services rendus pendant le détachement initial ne sont pas jugés suffisamment satisfaisants par l'administration d'accueil pour permettre de prononcer une intégration immédiate dans le corps concerné.

Art. 6. - Compte tenu des emplois à occuper, des acquis et de l'expérience des fonctionnaires de La Poste, des cycles de formation d'adaptation peuvent être organisés à leur profit, au cours des périodes de stage probatoire ou de détachement.

Ces cycles de formation sont définis par le ministre chargé de la fonction publique, en liaison avec les administrations d'accueil. Les conditions de la participation financière de La Poste à ces actions font l'objet de conventions spécifiques.

Art. 7. - Le fonctionnaire de La Poste intégré dans un des corps de la fonction publique de l'Etat, en application des dispositions du présent décret, est réputé détenir dans le corps et dans le grade d'accueil une durée de services égale respectivement à la durée des services accomplis dans le corps et le grade d'origine de La Poste.

Le fonctionnaire de La Poste classé à un échelon supérieur à celui exigé pour se présenter aux concours, examens ou épreuves de sélection professionnelle pour accéder au grade supérieur du corps d'accueil peut se présenter, nonobstant toutes dispositions contraires du statut particulier, à ces concours, examens ou épreuves de sélection professionnelle pendant un délai de quatre ans à compter de sa titularisation.

Art. 8. - La commission de classement est composée :

1° D'un membre du Conseil d'Etat président ou de son suppléant également membre du Conseil d'Etat ;

2° D'un membre de la Cour des comptes ou de son suppléant également membre de la Cour des comptes ;

3° Du directeur général de l'administration et de la fonction publique ou de son représentant ;

4° Du directeur général des entreprises ou de son représentant ;

5° De deux directeurs du personnel de ministères ou de leurs représentants et d'un directeur du personnel de ministère suppléant ou de son représentant ;

6° D'une personnalité qualifiée dans le domaine de la fonction publique de l'Etat.

Le président de la commission de classement et son suppléant sont nommés par décret, pris sur le rapport du ministre chargé de l'industrie. Les membres mentionnés aux 2°, 5° et 6° sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'industrie.

Un représentant de La Poste, désigné par son président ou le délégataire de celui-ci, assiste avec voix consultative aux séances de cette commission.

Le directeur du personnel du ministère ou de l'établissement public ou le chef du corps au sein duquel le fonctionnaire de La Poste est susceptible d'être détaché ou son représentant peut assister, avec voix consultative, à la séance de la commission de classement. Lorsqu'il est membre nommé de la commission au titre du 5°, il est remplacé, en cette qualité, par le directeur suppléant.

Art. 9. - Des rapporteurs choisis parmi les fonctionnaires appartenant à la catégorie A ou assimilée sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'industrie.

Art. 10. - La commission de classement ne délibère valablement que si au moins quatre de ses membres sont présents à l'ouverture de la réunion. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 11. - I. - La composition du dossier au vu duquel la commission de classement se prononce, ainsi que le règlement intérieur de celle-ci sont fixés, sur proposition de son président, faite après consultation de la commission de classement dans sa composition fixée par l'article 8, par arrêté du ministre chargé de l'industrie.

II. - La commission de classement peut, si elle le juge utile, entendre le fonctionnaire de La Poste dont elle examine le dossier. Elle peut recueillir de La Poste toutes les informations qu'elle estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

III. - Elle se prononce au vu notamment de l'emploi qui sera tenu dans l'administration d'accueil, du niveau de qualification de l'intéressé, de la nature des fonctions qu'il a préalablement exercées à La Poste et de la durée des services publics accomplis.

IV. - A l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la réception du dossier complet mentionné au I, l'absence de décision de la commission de classement vaut acceptation de la proposition de l'autorité qui l'avait saisie.

Art. 12. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé des entreprises et du commerce extérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 janvier 2008.

François FILLON

Par le Premier ministre :

La ministre de l'économie, des finances et de l'emploi,

Christine LAGARDE

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Eric WOERTH

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique,

André SANTINI

Le secrétaire d'Etat chargé des entreprises et du commerce extérieur,

Hervé NOVELLI

Les stagiaires divers - RMLR : 5328

Décret n° 2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise

Travail, relations sociales et solidarités - NOR : MTST0765681D - JO du 01-02-2008, p. 1987, texte n° 54

Vu code du travail ; code de l'éducation, not. art. L. 611-2 et L. 611-3 ; L. n° 2006-396 du 31-03-2006, not. art. 9 ; D. n° 2006-1093 du 29-08-2006.

Art. 1^{er}. - Le décret du 29 août 2006 susvisé est modifié comme suit :

I. - A l'article 5, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« L'entreprise établit et tient à jour la liste des conventions de stage qu'elle a conclues. »

II. - Après l'article 6, il est inséré un article 6-1 ainsi rédigé :

« Art. 6-1. - I. - Lorsque la durée d'un stage en entreprise, au sens du premier alinéa de l'article 9 de la loi du 31 mars 2006 susvisée, excède la durée indiquée au deuxième alinéa du même article, le stagiaire perçoit une gratification selon les modalités précisées au II et le montant indiqué au III.

« II. - La durée de stage s'apprécie compte tenu de la convention de stage et des éventuels avenants qui ont pour effet de prolonger le stage.

« La gratification est due au stagiaire sans préjudice du remboursement des frais engagés pour effectuer le stage et des avantages offerts, le cas échéant, pour la restauration, l'hébergement et le transport.

« La gratification de stage est due au stagiaire à compter du premier jour du premier mois de stage.

« La gratification de stage est versée mensuellement au stagiaire.

« En cas de suspension ou de résiliation de la convention de stage, le montant de la gratification due au stagiaire est proratisé en fonction de la durée de stage effectuée.

« III. - A défaut de convention de branche ou accord professionnel étendu, le montant horaire de la gratification due au stagiaire est fixé à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale. »

III. - Après l'article 6, il est inséré un article 6-2 ainsi rédigé :

« Art. 6-2. - Conformément à l'article 9 de la loi du 31 mars 2006 susvisée, les stages effectués au sein d'une association, d'une entreprise publique ou d'un établissement public à caractère industriel et commercial sont soumis aux dispositions du présent décret. »

Art. 2. - Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 2008.

François FILLON

Par le Premier ministre :

Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité,
Xavier BERTRAND

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Valérie PÉCRESSE

Pension-retraite - RMLR : 57

Décret n° 2008-53 du 15 janvier 2008 portant fixation du taux de la contribution aux charges de pension des fonctionnaires civils et des militaires ainsi que du taux de la contribution relative aux allocations temporaires d'invalidité des fonctionnaires de l'Etat

Budget, comptes publics et fonction publique - NOR : BCFB0773573D - JO du 17-01-2008, texte n° 66

Vu L. n° 2001-692 du 01-08-2001 mod., not. art. 21 ; code des pensions civiles et militaires de retraite, not. art. L. 61 ; code de la sécurité sociale, not. art. L. 711-12 ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod., not. art. 65 ; L. n° 2007-1822 du 24-12-2007.

Art. 1^{er}. - Le taux de la contribution employeur à la charge de l'Etat prévue au 1° de l'article L. 61 du code des pensions civiles et militaires de retraite pour les personnels civils est fixé à 55,71 %.

Art. 2. - Le taux de la contribution employeur à la charge de l'Etat prévue au 1° de l'article L. 61 du code des pensions civiles et militaires de retraite pour les personnels militaires est fixé à 103,5 %.

Art. 3. - Le taux de la contribution de la contribution employeur versé au titre du financement des allocations temporaires d'invalidité prévues à l'article 6. -5 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée est fixé à 0,31 %.

Art. 4. - Le décret n° 2006-1798 du 23 décembre 2006 portant fixation du taux de la contribution aux charges de pension des fonctionnaires civils et des militaires ainsi que du taux de la contribution relative aux allocations temporaires d'invalidité des fonctionnaires de l'Etat est abrogé.

Art. 5. - Les dispositions du présent décret entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008.

Art. 6. - Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 2008.

François FILLON

Par le Premier ministre :

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,
Eric WOERTH

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique,
André SANTINI

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

Tarifs – RMLR : 6334

Décision n° 080032DR17 du 11 janvier 2007 relative aux tarifs des prestations réalisées par la FR n° 2424 - Station biologique de Roscoff

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu délibération CA CNRS du 29-03-2001 mod. ; DEC.
n° 060051DAJ du 19-01-2006.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations de service relatives
à la plate-forme spectrométrie de la Station biologique de
Roscoff, FR n° 2424, sont fixés comme suit pour les clients
internes à la Station :

Opération	Prix unitaire en € HT
Digestion	23.08
Dessalage	11.72
NanoLC	119.33
Infusion directe / MS protéine	39.58
Infusion directe / MS peptide	28.26
Infusion directe / MS / MS	28.27
Electrophorèse 2D	46.58

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du
1^{er} janvier 2008 et se substituent à l'ensemble des tarifs
fixés par la décision n° 05R002DFI du 29 mars 2005.

Fait à Rennes, le 11 janvier 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,
Patrick SAUBOST

Mesures particulières

Concours

Nomination d'ITA en 2008 - Concours externes

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2008, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe				
M.	AUBERT	YANN	01.01.2008	IR2
M.	BORDAIS	LOIC	01.01.2008	IR2
Mlle	CAMARASU	SORINA	01.12.2007	IR2
M.	HERESANU	VASILE	01.01.2008	IR2
Mlle	LAMOUR	MARIANNE	01.01.2008	IR2
M.	LU	YUAN	01.01.2008	IR2
M.	MIRAS	YANNICK	01.12.2007	IR2
M.	NAUBRON	JEAN VALERE	01.01.2008	IR2
M.	NICLAS	MATHIEU	01.01.2008	IR2
M.	OLIVIER	AYMERIC	01.01.2008	IR2
M.	ORDENOVIC	CHRISTOPHE	01.01.2008	IR2
M.	PINAUD	DAVID	01.01.2008	IR2
Mlle	ROUSSOT	ODILE	01.01.2008	IR2
M.	SAVOUREY	DAVID	15.01.2008	IR2
Ingénieurs d'études de 2^{ème} classe				
Mme	BEN YAMIN	JUDITH	01.01.2008	IE2
M.	BENARD	QUENTIN	01.12.2007	IE2
M.	BERAIL	SYLVAIN	07.01.2008	IE2
Mlle	BERENGER	SOPHIE	01.01.2008	IE2
M.	COULON	ERICK	01.01.2008	IE2
Mlle	COUSSEAU	MYRIAM	01.01.2008	IE2
M.	DARBON	ALEXIS	01.01.2008	IE2
M.	DUVERGER	YOHANN	01.01.2008	IE2
Mlle	DUYNSLAEGER	ALINE	01.01.2008	IE2
M.	FAURET	PIERRE	07.01.2008	IE2
Mme	FISCHER	ISABELLE	01.01.2008	IE2
M.	GIRARDCLOS	OLIVIER	01.01.2008	IE2
M.	HAUTEMAYOU	DAVID	01.01.2008	IE2
Mlle	HENNEQUIN	AMÉLIE	14.01.2008	IE2
M.	LAURENT	THIBAULT	01.01.2008	IE2
Mlle	LECLERC	ARMELLE	01.01.2008	IE2
M.	MARCHAND	ALAN	14.01.2008	IE2
M.	MAYTRAUD	PASCAL	01.01.2008	IE2
Mlle	MERCIER	PERRINE	01.01.2008	IE2
M.	MONVOISIN	GAEL	01.01.2008	IE2
M.	NGUYEN-KIM	HOANG	01.01.2008	IE2
M.	PATOUT	LOIC	01.01.2008	IE2
Mlle	PAYET	STEPHANIE	01.01.2008	IE2
M.	RAUSSIN	FLORENT	01.01.2008	IE2
M.	RICHARD	FABRICE	01.01.2008	IE2
Mme	SALIBA-SERRE	BÉRENGÈRE	01.01.2008	IE2
Mlle	SEGUIN	CENDRINE	01.01.2008	IE2
Mme	VERDENELLI	MARTINE	01.01.2008	IE2
Mme	VIMEUX	LENE	01.01.2008	IE2
Mlle	VOLTO	NATACHA	01.01.2008	IE2

	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Assistants ingénieurs				
M.	ANCELIN	SEBASTIEN	01.01.2008	AI
Mlle	BOQUEL	KARINE	01.01.2008	AI
Mlle	BUREL	LAURENCE	10.12.2007	AI
Mlle	CAVELLINI	LAETITIA	01.01.2008	AI
M.	DALMAZ	ALEXANDRE	01.01.2008	AI
M.	DODRAY	CLAUDE	01.12.2007	AI
M.	GAUTIER	NICOLAS	01.01.2008	AI
Mme	GEORG	SYLVIA	01.01.2008	AI
M.	HELARY	ARNAUD	01.01.2008	AI
Mme	JOSEPH	MYRIAM	01.01.2008	AI
Mlle	LEROUX	MAGALI	01.01.2008	AI
Mme	LOMBARDI	CATHERINE	01.01.2008	AI
Mlle	MARIN	ADELINE	01.01.2008	AI
M.	MOEYAERT	JEREMY	07.01.2008	AI
M.	POCHON	OLIVIER	01.01.2008	AI
M.	ROULOIS	ALEXANDRE	07.01.2008	AI
Techniciens de classe normale				
Mme	BERNAT FABRE	SANDRA	07.01.2008	TCN
Mlle	BOUCHER	MELANIE	01.01.2008	TCN
Mlle	CHEMIN	CECILE	01.01.2008	TCN
Mme	CHERY	ISABELLE	07.01.2008	TCN
Mlle	CLAVEREAU	ISABELLE	01.01.2008	TCN
M.	DA SILVA BAESSA	CARLOS	15.01.2008	TCN
Mlle	DELOISON	MARA	01.01.2008	TCN
Mlle	DOMAND	DIANE	01.01.2008	TCN
Mlle	DOMERGUE	FLORIANE	01.01.2008	TCN
Mlle	FERLAY	GABRIELLE	01.01.2008	TCN
Mlle	HELOUI	MINA	01.01.2008	TCN
Mlle	LELIEVRE	DELPHINE	07.01.2008	TCN
M.	LOPEZ-VALENCIA	CARLOS	01.01.2008	TCN
M.	LUPPERT	CHRISTOPHE	01.01.2008	TCN
M.	MARCENAT	WISLY	01.01.2008	TCN
Mme	MAUDUIT	LAURENCE	01.01.2008	TCN
Mlle	MOUCHON	CELINE	01.12.2007	TCN
Mlle	NAVELANT	CORINNE	01.01.2008	TCN
Mlle	NIAUCEL	MAGALI	01.01.2008	TCN
Mlle	PENALBA	VIRGINIE	01.01.2008	TCN
M.	RENEVRET	PATRICE	01.01.2008	TCN
Mlle	ROUSSAS	ISABELLE	01.01.2008	TCN
Mlle	SAMUEL	FLORENCE	01.01.2008	TCN
M.	SCHOTT	FREDERIC	01.01.2008	TCN
Mlle	SIMANA	ESTHER	01.01.2008	TCN
Mlle	TUTOU	MAGALI	01.01.2008	TCN
Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe				
M.	GAGNEPAIN	CHRISTOPHE	01.01.2008	AJT
Mme	LEGROS	EVELYNE	01.12.2007	AJT

Concours**Décision n° 080002SGCN du 31 janvier 2008 relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2008**

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 12-11-2007 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de DR 1^{re} cl. ; A. du 12-11-2007 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de DR 2^e cl. ; A. du 12-11-2007 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de CR 1^{re} cl. ; A. du 12-11-2007 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de CR 2^e cl. ; avis du Conseil scientifique du 21-01-2008.

Art. 1^{er}. - Sont nommés experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ci-dessous désignés, ouverts au titre de l'année 2008, les personnes dont les noms suivent :

Alix GICQUEL	Section 10	concours CR2 n° 04/04
Eric AUBOURG	Section 3	concours CR1 n° 07/03
Dominique PALLIN	Section 3	concours CR1 n° 07/03
Jean-Michel GERARD	Section 6	concours CR2 n° 08/05
Pierre SAGAUT	Section 10	concours CR2 n° 09/05
Jacques RABIER	Section 5	concours CR2 n° 09/06
Bernard BORDERIE	Section 3	concours CR2 n° 13/04
Hugues DELAGRANGE	Section 3	concours CR2 n° 13/04
Philippe APIOT	Section 13	concours DR2 n° 14/01
Jacques JUPILLE	Section 5	concours DR2 n° 14/01
Philippe APIOT	Section 13	concours CR1 n° 14/02
Jacques JUPILLE	Section 5	concours CR1 n° 14/02
Philippe APIOT	Section 13	concours CR2 n° 14/03
Jacques JUPILLE	Section 5	concours CR2 n° 14/03
Dominique GIORGI	Section 22	concours DR2 n° 29/02
Nathalie MAUREL	Section 9	concours CR1 n° 30/03
Nathalie MAUREL	Section 9	concours CR2 n° 30/05

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 janvier 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Concours**Décision n° 080007DRH du 1^{er} février 2008 fixant les délégations organisatrices des concours internes au titre de l'année 2008**

Direction des ressources humaines

Vu A. du 28-02-2002 ; AA. du 30-01-2008.

Art. 1^{er}. - En application des articles 4 des arrêtés du 30 janvier 2008 susvisés, l'annexe de la présente décision fixe les délégations organisatrices des concours.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Paris, le 1^{er} février 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
Christine d'ARGOUGES

ANNEXE

N° CC	N° DR	Délégations organisatrices	TYPE CC	BAP	Corps	Nb de postes
800	14	Midi - Pyrénées	CINA	A	IR	7
801	13	Languedoc-Roussillon	CINA	B	IR	4
802	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	C	IR	10
803	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	D	IR	4
804	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	E	IR	8
805	17	Bretagne et Pays de la Loire	CINA	F	IR	7
806	11	Alpes	CINA	G	IR	1
807	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	H	IR	7
808	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	A	IE	8
809	6	Centre-Est	CINA	B	IE	5
810	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	C	IE	13
811	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	D	IE	1
812	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	E	IE	4
813	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CIA	E	IE	1
814	11	Alpes	CINA	F	IE	6
815	20	Côte d'Azur	CINA	G	IE	3
816	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	H	IE	17
817	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CIA	H	IE	1
818	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CIA	H	IE	1
819	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CIA	H	IE	1
820	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CIA	H	IE	1
821	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	A	AI	12
822	13	Languedoc-Roussillon	CINA	B	AI	4
823	14	Midi - Pyrénées	CINA	C	AI	14
824	14	Midi - Pyrénées	CIA	C	AI	1
825	11	Alpes	CINA	D	AI	1
826	12	Provence et Corse	CINA	E	AI	4
827	6	Centre-Est	CINA	F	AI	8
828	10	Alsace	CINA	G	AI	7
829	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	H	AI	46
830	10	Alsace	CINA	A	T	4
831	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	B	T	1
832	14	Midi - Pyrénées	CINA	C	T	1
833	11	Alpes	CINA	F	T	1
834	20	Côte d'Azur	CINA	G	T	5
835	12	Provence et Corse	CINA	H	T	6
836	12	Provence et Corse	CIA	A	AJT	2
837	10	Alsace	CIA	A	AJT	1
838	12	Provence et Corse	CIA	A	AJT	2
839	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	G	AJT	1
840	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CIA	G	AJT	1
841	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CIA	G	AJT	1
842	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CINA	H	AJT	1
843	12	Provence et Corse	CIA	H	AJT	1
844	5	Ile-de-France Ouest et Nord	CIA	H	AJT	1

Promotions

Nomination d'ITA en 2006

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés au titre de l'année 2007, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
GRADE AU CHOIX				
Ingénieur d'études hors classe				
M.	GIRAUDET	EMMANUEL	04.04.2007	IEHC
Ingénieur d'études de 1^{ère} classe				
Mme	ROBERT	NATHALIE	01.01.2007	IE1C
Technicien de classe supérieure				
Mme	BERTHAUD	ISABELLE	13.03.2007	TCS

Comités, conseils et commissions

Procès-verbal du conseil d'administration du CNRS (70^{ème} séance) du jeudi 6 décembre 2007

1. Approbation de l'ordre du jour

Le conseil d'administration approuve l'ordre du jour modifié et proposé pour la séance du 6 décembre 2007.

2. Approbation du compte rendu des débats du conseil d'administration du jeudi 18 octobre 2007

Le conseil d'administration approuve le compte rendu des débats de la séance du 18 octobre 2007.

4. Décision budgétaire modificative n° 3

Le conseil d'administration approuve le projet de décision modificative n° 3 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2007 à 3 301 662 441 euros hors taxes en recettes et en dépenses (hors produits et charges calculés).

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 2 713 697 311 euros sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche
- 587 442 130 euros sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support
- 523 000 euros en hors agrégat

Le plafond des dépenses de personnel limitatives s'élève à 1 768 557 126 euros.

Les charges et produits calculés s'élèvent à 429 024 400 euros.

5. Budget primitif 2008

Le conseil d'administration approuve le projet de budget primitif de l'établissement pour 2008 qui s'élève à 2 931 109 146 euros hors taxes en recettes et dépenses, hors charges et produits calculés.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 2 433 428 801 euros sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche
- 258 572 246 euros sur le deuxième agrégat : actions communes
- 239 108 099 euros sur le troisième agrégat : fonctions support.

Les dépenses de personnel limitatives sont arrêtées à 1 881 608 860 euros incluant une dotation de 6 257 846 euros au titre des indemnités spécifiques pour fonction d'intérêt collectif (ISFIC)

Les charges et produits calculés s'élèvent à 346 000 000 euros.

Questions diverses :

• Plan d'amortissement des biens du CNRS

Le Conseil d'administration approuve le plan d'amortissement des biens du CNRS proposé par l'agent comptable principal. Ce plan d'amortissement prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2008.

• Attribution de subvention

Le Conseil d'administration donne son accord sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 250 000 euros hors taxes, au titre de l'exercice 2007, au profit de l'Université Pierre et Marie Curie. Cette subvention est destinée à participer à la réalisation par l'Université d'un centre d'imagerie et d'exploration par résonance magnétique nucléaire sur le site de l'Hôpital de la Pitié Salpêtrière à Paris.

Fait à Paris, le 6 décembre 2007.

La Présidente,
Catherine BRÉCHIGNAC

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080003ELEC du 25 janvier 2008 relative à l'inscription de personnalités du monde industriel comme électeurs pour le renouvellement des sections du Comité national de la recherche scientifique

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 05-01-1995 mod. ; DEC. n° 080002ELEC du 03-01-2008.

Art. 1^{er}. - Les personnalités dont les noms figurent dans le document annexé à la présente décision, sont désignées à titre de personnalités compétentes dans le domaine de la recherche industrielle et conformément à l'article 3-2° dernier alinéa, et 3-4° dernier alinéa du décret susvisé du 18 février 1991 modifié.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Paris, le 25 janvier 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

COL	SEC	CIV	NOM	PRENOM	ENTREPRISE	FONCTION
A2	10	M.	CARPENTIER	STEPHANE	Gaz de France	Chef de projet combustion
B2	14	Mme	DA COSTA	STEPHANIE	Gaz de France	Ingénieur de recherche
A2	1	M.	MATEUDI	RONAN-GUILHEM	Gaz de France	Chef de projet
A2	8	M.	WILD	ANDREAS	FREESCALE SEMICONDUCTOR	Directeur R&D EMEA
B2	18	M.	KIMMERLIN	GILLES	Gaz de France	Conseiller scientifique
A2	37	M.	DAVID	LAURENT	Gaz de France	Chef pôle économie et sociologie
A2	37	M.	BARDOU	OLIVIER	Gaz de France	Chef de projet
A2	10	M.	LARTIGUE	GHISLAIN	Gaz de France	Responsable équipe simulation
A2	10	M.	MARCHAND	BERNARD	Gaz de France	Ingénieur de recherche
A2	7	M.	CHAUVET	FABRICE	Gaz de France	Chef de pôle
B2	1	M.	ANDRE	JEAN	Gaz de France	Ingénieur de recherche
B2	1	M.	NADAU	LIONEL	Gaz de France	Ingénieur de recherche
B2	15	M.	MEYER	MICHEL	Gaz de France	Expert corrosion

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080004ELEC du 25 janvier 2008 portant arrêt de la liste électorale rectificative pour le renouvellement des sections du Comité national de la recherche scientifique

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 05-01-1995 mod. ; DEC. n° 080001ELEC du 03-01-2008 ; avis commission électorale spécialisée du 23-01-2008.

Art. 1^{er}. - La liste électorale rectificative pour le renouvellement des sections du comité national de la recherche scientifique est arrêtée conformément aux dispositions de l'article 8-2 de l'arrêté du 5 janvier 1995 modifié.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Paris, le 25 janvier 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 070168DR02 du 21 décembre 2007 relative au conseil de service de la délégation Paris B

Délégation Paris B

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 000133DR02 du 30-10-2000 ; DEC. du 28-11-2007.

Art. 1^{er}. - Le conseil de service de la délégation Paris B est constitué ainsi que suit :

Membres nommés :

Titulaires

Sébastien BOREL
Valérie GIVAUDAN
Dominique LE FUR
Hélène LE ROUX

Suppléants

Céline BOTINEAU
Ludovic HAMON
Frédérique LAUBENHEIMER
Marie-Bernadette TESSON

Participent aux réunions du conseil de service en qualité de membres de droit :

- Emmanuel ROQUES, adjoint à la déléguée régionale
- Denis LAPLANCHE, chargé des affaires générales

Membres élus :

Titulaires

Philippe BARBIER
Anne CLENET-CHIRON
Monia DRIDI
Mireille GUILLARD
Valérie LAKS
Pascal LECHÊNE
Julien MOTHIE

Suppléants

Nathalie CHARLES
Edwige PALLU
Delphine MAUGUERET
Claudine BOUTEILLE
Hélène HAAS
Eric DEVIENNE
Anne LEPAGE

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2007.

La déléguée régionale Paris B,
Liliane FLABBÉE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080230DR02 du 30 janvier 2008 relative à la création de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Paris B

Délégation Paris B

Vu L. n° 78-17 du 06-01-1978 mod. ; L. n° 2004-575 du 21-06-2004 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 060037DAJ du 19-01-2006 ; DEC. n° 070007DAJ du 18-01-2007 ; document d'orientation et de cadrage de PSSI du 15-11-2006 ; avis des directeurs des structures opérationnelles de recherche ou de service concernés ; avis du chargé de mission SSI du CNRS ; avis du FSD du CNRS.

Art. 1^{er}. - La coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Paris B est constituée comme suit :

- La coordinatrice régionale : Mme Valérie GIVAUDAN, IR1
- 5 membres experts de la coordination :
 - M. Eric DEVIENNE, AI
 - M. François MORRIS, IR1
 - M. Rémy PORTIER, IR2
 - M. Richard RANDRIATOAMANANA, IR2
 - Mme Françoise SALEMME, IR2

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 janvier 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Paris B,
Liliane FLABBÉE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080001DR06 du 14 janvier 2008 portant création du conseil de service de la délégation Centre-Est

Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 070120DAJ du 06-09-2007 et n° 070121DAJ du 06-09-2007 ; AG des personnels de la délégation Centre-Est du 14-01-2008.

I - Constitution

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Centre-Est.

II - Composition et mode d'élection

II.1 - Composition et désignation des membres

Art. 2. - Le conseil de service de la délégation régionale Centre-Est comprend 16 membres :

- 2 membres de droit : le délégué régional de la circonscription Centre-Est et son adjoint(e) ;
- 8 membres titulaires et 8 membres suppléants élus par le personnel de la délégation Centre-Est parmi les électeurs visés à l'article 4 ;

- 6 membres titulaires et 6 membres suppléants nommés par le délégué régional parmi les personnels relevant de ses services.

La durée du mandat des membres du conseil de service de la délégation Centre-Est est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée par le délégué régional.

Art. 3. - Les élections au conseil de service de la délégation Centre-Est sont organisées dans le délai maximum de trois mois à compter de la date de la présente décision.

Elles ont lieu au suffrage direct et au scrutin plurinominal à un tour.

Tout électeur est éligible.

Art. 4. - Sont électeurs :

a) les personnels affectés sur un poste permanent attribué à la délégation Centre-Est ou y exerçant une activité à temps partiel rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ;

b) les personnels non permanents participant à l'activité des services de la délégation Centre-Est depuis au moins un an et répertoriés dans la base LABINTEL.

Art. 5. - Les électeurs sont répartis en un collège unique, regroupant l'ensemble des personnels des services de la délégation Centre-Est remplissant les conditions ci-dessus. Les électeurs élisent 8 représentants titulaires et 8 suppléants.

Art. 6. - Tout membre élu ou nommé du conseil de service quittant définitivement la délégation ou démissionnant, cesse de faire partie de ce conseil. C'est son suppléant qui le remplacera.

En cas d'absence de suppléant, une élection partielle est organisée.

Le mandat des suppléants prend fin en même temps que celui des autres membres du conseil.

II.2 - Mode d'élection des membres

Art. 7. - Nul ne peut être élu s'il n'a pas déposé sa candidature dans les délais impartis.

Le vote par correspondance n'est pas admis ; le vote par procuration est admis en cas d'absence justifiée. Nul ne peut détenir plus d'une procuration.

Si le nombre de candidats est inférieur au nombre de sièges à pourvoir, il sera procédé à un tirage au sort à partir de la liste électorale.

Art. 8. - Une commission électorale, dont le rôle est de contrôler et de veiller au bon déroulement des opérations électorales, est constituée.

Pour cette première élection, elle est désignée par le délégué régional, pour les élections suivantes, par le conseil de service sortant.

Ses prérogatives sont les suivantes :

- établir la liste électorale ;
- statuer sur les réclamations concernant l'établissement de la liste électorale ;
- enregistrer les candidatures et arrêter la liste, par ordre alphabétique, des candidatures recevables ;

- organiser le déroulement des élections et notamment statuer sur le bien-fondé du motif invoqué à l'appui d'un vote par procuration ;
- vérifier la régularité des opérations de dépouillement ;
- arrêter et publier les résultats des élections.

Art. 9. - Les candidatures sont adressées à la commission électorale dans le délai prévu dans le calendrier ci-joint.

Art. 10. - Les électeurs votent au moyen d'un bulletin sur lequel les candidats sont inscrits dans l'ordre alphabétique et sur lequel les noms des suppléants figurent en regard des noms des candidats qu'ils sont susceptibles de remplacer.

Les électeurs votent conjointement pour un candidat titulaire et pour son suppléant : si l'un des deux noms est rayé, le vote est considéré comme nul pour le titulaire et le suppléant.

Chaque électeur devra cocher au maximum huit noms de candidats, correspondant au nombre de sièges à pourvoir, auxquels sont associés les suppléants.

Par ailleurs, un nombre de cases cochées supérieur au nombre de sièges à pourvoir entraîne la nullité du bulletin de vote.

Toute adjonction, modification, surcharge ou signe de reconnaissance entraîne également la nullité du bulletin de vote.

En cas d'égalité de voix entre deux candidats, le tirage au sort déterminera successivement le nom du titulaire puis le nom du suppléant.

Art. 11. - Le dépouillement du scrutin s'effectuera dans les locaux de la délégation, sous contrôle de la commission électorale.

Les résultats seront proclamés le jour même par le Président de la commission électorale, à la fin de l'opération de dépouillement. A l'issue des opérations de vote, le Président de la commission électorale rédige un procès-verbal contresigné par les membres de la commission. Le procès-verbal sera publié sur l'intranet de la délégation et affiché dans les locaux de la délégation.

Les contestations éventuelles sur la validité de l'élection sont portées dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, devant le président de la commission électorale qui statue dans un délai de cinq jours.

III - Compétence

Art. 12. - Le conseil de service de la délégation Centre-Est a un rôle consultatif.

Il est consulté et informé par le délégué régional sur :

- la politique de recrutement et notamment les demandes de postes à pourvoir tant quantitativement que qualitativement ;
- les moyens budgétaires à demander pour la délégation Centre-Est et la répartition de ceux qui lui sont alloués ;
- la politique de formation permanente au sein de la délégation Centre-Est ;

- toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de la délégation Centre-Est et susceptibles d'avoir une incidence sur la situation et les conditions de travail du personnel.

Le délégué régional peut, en outre, consulter le conseil de service sur toute autre question concernant la délégation Centre-Est.

Le conseil de service de la délégation Centre-Est est tenu informé par le délégué régional de la politique du CNRS et de son incidence sur la structure et le fonctionnement de la délégation.

IV - Fonctionnement

Art. 13. - Le conseil de service est présidé par le délégué régional Centre-Est. Il se réunit au moins deux fois par an. Il est convoqué par son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Peut être invitée, à titre consultatif, toute personne dont le délégué régional ou un tiers au moins des membres du conseil estimerait la présence nécessaire en raison des points inscrits à l'ordre du jour.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; celui-ci comporte toute question, relevant de la compétence du conseil de service, inscrite à l'initiative de son président ou demandée par plus d'un tiers des membres de ce conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux des différents services de la délégation Centre-Est.

Le président établit, signe et assure la diffusion d'un relevé de conclusions de chacune des séances.

Art. 14. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Nancy, le 14 janvier 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Centre-Est,
Michel RETOURNA

Comités, conseils et commissions

Décision n° 08007DR07 du 14 janvier 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5668 - Laboratoire de l'informatique du parallélisme

Délégation Rhône-Auvergne

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 06A010DSI du 20-11-2006.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5668 - Laboratoire de l'informatique du parallélisme

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité, le directeur adjoint, membres de droit : 2

- 8 membres élus :
 - Collège A chercheurs et enseignants-chercheurs : 6
 - Collège B personnels techniques et administratifs : 2
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 14 janvier 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Rhône-Auvergne,
Bruno ANDRAL

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080008DR07 du 15 janvier 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5270 - Institut des nanotechnologies de Lyon

Délégation Rhône-Auvergne

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 06A010DSI du 31-10-2006.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité :

Institut des nanotechnologies de Lyon – UMR n° 5270

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité, les directeur adjoints, membres de droit : 4
- 12 membres élus :
 - Collèges A chercheurs et enseignants-chercheurs : 6
 - Collège des personnels techniques et administratifs (IATOSS et IT) : 4
 - Collège C non permanents - doctorants : 2
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Rhône-Auvergne,
Bruno ANDRAL

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080009DR07 du 15 janvier 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5822 - Institut de physique nucléaire de Lyon

Délégation Rhône-Auvergne

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 06A017DSI du 20-11-2006.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité :

Institut de physique nucléaire de Lyon – UMR n° 5822

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 21 membres :

- le directeur de l'unité, le directeur adjoint, membres de droit ;
- 14 membres élus :
 - Collèges A et B chercheurs et enseignants-chercheurs : 8
 - Collège des personnels techniques et administratifs (IATOSS et IT) : 5
 - Collège C non permanents - doctorants : 1
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Rhône-Auvergne,
Bruno ANDRAL

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080002DR08 du 15 janvier 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3. ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 3079.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité,
- les 2 directeurs adjoints,
- 3 membres nommés, dont le directeur adjoint,

- 9 membres élus :
 - 4 élus dans le collège IT,
 - 5 élus dans le collège chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants, répartis dans les sous-collèges suivants :
 - 2 chercheurs
 - 2 enseignants-chercheurs
 - 1 doctorant

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080001DR08 du 15 janvier 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6239 - Génétique, immunothérapie, chimie, cancer
Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6239.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité,
- 8 membres élus,
- 6 membres nommés, dont le directeur adjoint.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 2 ans, leur mandat étant reconduit de façon tacite si l'UMR a, à mi-parcours, une variation de ses effectifs inférieure ou égale à 15 %. Les 8 membres élus sont répartis en deux collèges, celui des chercheurs et enseignants-chercheurs d'une part, et celui des ITA d'autre part. Tout électeur est éligible, sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, ou dans les unités IPGA, LEPG et équipe 3 de SPOT qui ont précédé la création de l'UMR n° 6239.

Chacun de ces deux collèges est subdivisé en sous-collèges auquel est alloué un nombre d'élus comme suit :

- Collège chercheurs et enseignants-chercheurs :
 - Sous-collège chercheurs, enseignants-chercheurs et praticien hospitaliers en CDI (CR et DR d'EPST, Pr et MCU-N de l'Université, PH, PCU-H et PU-PH) : 3 élus

- Sous-collège chercheurs, enseignants-chercheurs et praticiens hospitaliers en CDD (ATER, post-doc, AHU et internes) : 1 élu
- Sous-collège des étudiants en thèse : 1 élu

- Collège ITA
 - Sous-collège des ITA en CDI : 2 élus
 - Sous-collège des ITA en CDD : 1 élu

Tout électeur ne peut participer qu'à l'élection des membres du conseil de laboratoire appartenant à son propre sous-collège. Avant de procéder à l'élection du conseil de laboratoire, la liste des électeurs et leur affiliation à un sous-collège doit être soumise, par vote, à l'approbation des 2/3 de l'assemblée générale de l'unité.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080041DR08 du 22 janvier 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6239 - Laboratoire de génétique, immunologie, chimie et cancer
Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 080001DR08 du 15-01-2008 ; résultat du scrutin du 21-01-2008.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'UMR n° 6239 - Laboratoire de génétique, immunologie, chimie et cancer est composé comme suit :

Membre de droit :

- Yves BIGOT

Membres élus :

- Sous-Collège Chercheurs/Enseignants-chercheurs en CDI
 - Gilles PAINAUD
 - Sylvaine RENAULT
 - Gilles THIBAUT
- Sous-Collège Chercheurs/Enseignants-chercheurs en CDD
 - Guillaume CARPENTIER
- Sous-Collège Etudiants
 - Julien LEJEUNE
- Sous-Collège ITA en CDI
 - Jeanne CAMBEFORT
 - Marie-Véronique DEMATTEI
- Sous-Collège ITA en CDD
 - Sophie CASTERET

Membres nommés :

- Sous-Collège Chercheurs/Enseignants-chercheurs en CDI
 - Marie-Claude VIAUD-MASSUARD
 - Philippe GOUPILLE
- Sous-Collège ITA en CDI
 - Evelyne DEQUEANT
 - Marc OHRESSER
- Sous-Collège ITA en CDD
 - Jérémy MONFRAY

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 22 janvier 2008.

La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions**Décision n° 080063DR08 du 30 janvier 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6608 - Laboratoire d'études thermiques**

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6608.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- Le directeur de l'unité
- 8 membres élus
- 6 membres nommés

Les sièges sont répartis comme suit :

- Collège A : chercheurs et enseignants-chercheurs
 - Collège A1- Professeurs et Directeurs de recherche CNRS : 2 élus et 2 nommés
 - Collège A2 - Maîtres de conférences et Chargés de recherche CNRS : 2 élus et 2 nommés
 - Collège A3 - Autres chercheurs (POST Doc, ATER, Thésards) : 2 élus
- Collège B : ITA
 - 2 élus et 2 nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 30 janvier 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions**Décision n° 080035DR08 du 22 janvier 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6609 - Laboratoire d'études aérodynamiques**

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 040278R15 du 22-06-2004 ; résultat du scrutin de janvier 2008.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'UMR n° 6609 - Laboratoire d'études aérodynamiques est composé comme suit :

Membres élus Collège A :

Collège A1 - Professeurs et directeurs de recherche

- Laurent Emmanuel BRIZZI, PR
- Pierre COMTE, PR
- Eric MOREAU, PR

Collège A2 - Maîtres de conférences et chargés de recherche

- Sébastien JARNY, MC
- Christophe LOUSTE, MC
- Rémi MANCEAU, CR
- Vincent VALEAU, MC

Collège A3 - Autres chercheurs (Post-doc, ATER, Thésards)

- Marie CABANA, Doctorante

Membres élus Collège B :

Collège B1 - Personnels techniques

- Françoise PAILLE, IE EN
- Christian REFIN, AI CNRS
- Jean-Christophe VERGEZ, AI CNRS

Collège B2 - Personnels administratifs

- Catherine ECALE, T EN

Membres nommés :

- Jean-Paul BONNET, DR
- Jacques BOREE, PR
- Serge HUBERSON, PR
- Erwan COLLIN, MC
- Christophe SICOT, MC
- Patrick BRAUD, IE CNRS
- Carine FOURMENT, IE CNRS

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 22 janvier 2008.

La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions**Décision n° 080051DR08 du 25 janvier 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6628 - Laboratoire de mathématiques, applications et physique mathématique d'Orléans**
Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu les statuts déposés en janvier 2004 et portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6628 ; résultat du scrutin de janvier 2008.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'UMR n° 6628 - Laboratoire de mathématiques, applications et physique mathématique d'Orléans est composé comme suit :

Membre de droit :

- Stéphane CORDIER

Membres élus :

- Emmanuel TRELAT
- Jean-Philippe ANKER
- Nils BERGLUND
- Mounir HADDOU
- Athanasios BATAKIS
- Guillaume VOISIN
- Anne LIGER

Membres nommés :

- Romain ABRAHAM
- Indira CHATTERJI
- Jean-Baptiste GOUERE
- Alexandre NOU

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 25 janvier 2008.

La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions**Décision n° 080057DR08 du 30 janvier 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 3091 - Physiologie moléculaire du transport des sucres chez les végétaux**
Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 3091.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- Le directeur de l'unité
- Collège chercheurs et enseignants-chercheurs
 - Cadres A : 3 élus et 1 nommé
 - Cadres B : 3 élus et 1 nommé
 - Etudiants : 1 élu
- Collège des ITA/IATOS
 - 3 élus et 2 nommés

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 30 janvier 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions**Décision n° 080058DR08 du 30 janvier 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 3091 - Physiologie moléculaire du transport des sucres chez les végétaux**
Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 080057DR08 du 30-01-2008 ; résultat du scrutin du 17-01-2008.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de la FRE n° 3091 - Physiologie moléculaire du transport des sucres chez les végétaux est composé comme suit :

Membre de droit :

- Rémi LEMOINE, Directeur

Membres élus :

Collège chercheurs et enseignants-chercheurs :

- Rossitza ATANASSOVA, Professeur
- Thierry BERGES, Professeur
- Pierre COUTOS-THEVENOT, professeur
- Maryse LALOI, Maître de conférences
- Laurence MAUROUSSET, Maître de conférences
- Nathalie POURTAU, Maître de conférences
- Damien AFOUFGA-BASTIEN, Doctorant

Collège ITA et IATOS :

- Emmanuel BEAUCHENE
- Julien JEAUFFRE
- Magali LALLEMAND

Membres nommés :

Collège chercheurs et enseignants-chercheurs :

- Jean-Philippe BIOLLEY, Professeur
- Andrée BOURBOULOUX, Chargée de recherche

Collège ITA et IATOS :

- Geneviève HARIKA
- Cécile GAILLARD

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 30 janvier 2008.

La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Nominations

Administration centrale

Médiateur du CNRS

MME MICHÈLE POSTEL

DEC. n° 080006DAJ du 18-01-2008

Mme Michèle POSTEL, directrice de recherche au CNRS, est nommée médiatrice du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Médecine de prévention

MME CATHERINE ROSSI-MAITENAZ

DEC. n° 070053DRH du 17-01-2008

Mme Catherine ROSSI-MAITENAZ, est nommée, à compter du 1^{er} septembre 2007, médecin coordonnateur national de médecine de prévention.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

IN2P3

MME LAURENCE MATHY-MONTALESCOT

DEC. n° 080002IN2P3 du 02-01-2008

Mme Laurence MATHY-MONTALESCOT, ingénieure d'études 1^{ère} classe, est nommée, à compter du 2 janvier 2008, responsable du pôle « ressources humaines et allocation des moyens » au sein de la division technique et administrative des projets, en remplacement de Mme Marie-Thérèse DORIN-GÉRALD.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

DRH

MME MAÏTÉ ARMENGAUD

DEC. n° 070057DRH du 15-01-2008

Mme Maïté ARMENGAUD, ingénieure de recherche, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour la direction des ressources humaines, du 1^{er} novembre 2007 au 31 décembre 2008. Sa mission a pour objet de venir en appui à la mission Animation et professionnalisation de la filière RH.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Maïté ARMENGAUD demeure affectée à la délégation Midi-Pyrénées, Toulouse.

Du 1^{er} novembre 2007 au 31 décembre 2008, Mme Maïté ARMENGAUD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain RESLANDY-BERNARD, secrétaire général

DAJ

MME ISABELLE LONGIN

MME MYRIAM FADEL

MME CLAIRE WERLEN

MME ISABELLE LONGIN

DEC. n° 080003DAJ du 15-01-2008

Les intitulés et les articles 1^{er} des décisions n° 010132DAJ du 14 décembre 2001 [nommant Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de chef du bureau des contrats de la direction des affaires juridiques], n° 030003DAJ du 2 janvier 2003 [nommant Mme Myriam FADEL aux fonctions de chef du bureau de la réglementation de la direction des affaires juridiques], n° 040100DAJ du 2 novembre 2004 [nommant Mme Claire WERLEN aux fonctions de chef du bureau des affaires juridiques de la direction des affaires juridiques], n° 070129DAJ du 12 octobre 2007 [nommant Mme Isabelle LONGIN aux fonctions d'adjointe à la directrice] sont modifiés ainsi qu'il suit :

Les termes :

- « bureau des contrats » sont remplacés par les termes « pôle Accord, propriété intellectuelle et valorisation » ;

- « bureau des affaires juridiques » sont remplacés par les termes « pôle Ingénierie des structures » ;

- « bureau de la réglementation » sont remplacés par les termes « Pôle Droit public économique et réglementation ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DAJ

MME ISABELLE BENOIST

DEC. n° 080004DAJ du 15-01-2008

Mme Isabelle BENOIST, ingénieure d'études au CNRS, est nommée responsable du pôle Nouvelles technologies, responsabilités de la direction des affaires juridiques, à compter du 1^{er} février 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DAJ

MME CATHERINE DELPECH

DEC. n° 080005DAJ du 15-01-2008

Mme Catherine DELPECH, ingénieure d'études au CNRS, est nommée responsable du pôle Ressources juridiques de la direction des affaires juridiques, à compter du 1^{er} février 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR04 - Ile-de-France Sud

M. Loïc BORDAIS

DEC. n° 08A001DR04 du 07-01-2008

M. Loïc BORDAIS, ingénieur de recherche, est nommé responsable du service du partenariat et de la valorisation de la délégation Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} janvier 2008.

La décision n° 06A081DR04 du 30 novembre 2006 est abrogée.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

DR04 - Ile-de-France Sud

M. JEAN-LOUIS MOISY

DEC. n° 08A002DR04 du 07-01-2008

M. Jean-Louis MOISY, ingénieur de recherche, est nommé responsable des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Sud, à compter du 10 janvier 2008.

La décision n° 02A124DR04 du 2 janvier 2002 est abrogée.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

DR06 - Centre-Est

M. CHRISTOPHE FERSING

DEC. n° 080003DR06 du 30-01-2008

M. Christophe FERSING, ingénieur de recherche 1^{ère} classe, est nommé coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2008.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

DR07 - Rhône-Auvergne

MME NADINE MORIAUX

DEC. n° 080011DR07 du 08-01-2008

Mme Nadine MORIAUX, ingénieure d'études, est nommée responsable du service du personnel et des ressources humaines de la délégation Rhône-Auvergne, à compter du 1^{er} janvier 2008 en remplacement de Mme Florence PIAUD appelée à d'autres fonctions.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR07 - Rhône-Auvergne

MME BERNADETTE PERICHON

DEC. n° 080012DR07 du 08-01-2008

Mme Bernadette PERICHON, assistante ingénieure, est nommée adjointe au responsable du service du personnel et des ressources humaines de la délégation Rhône-Auvergne, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR07 - Rhône-Auvergne

Mlle PASCALINE TOUTOIS

DEC. n° 080013DR07 du 08-01-2008

Mlle Pascaline TOUTOIS, ingénieure d'études, est nommée adjointe au responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Rhône-Auvergne, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

MME NATHALIE SCHWARTZ

DEC. n° 080001ACPL du 22-01-2008

Mme Nathalie SCHWARTZ, receveur-percepteur du Trésor public, chef de la division Gestion du patrimoine à l'agence comptable principale du CNRS, est nommée comptable secondaire par intérim de la délégation Centre-Poitou-Charentes, à compter du 1^{er} février 2008, jusqu'à la nomination du prochain titulaire du poste.

Signé : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

DR13 - Languedoc-Roussillon

MME MARTINE COSTANZO

DEC. n° 080003DR13 du 29-01-2008

Mme Martine COSTANZO, ingénieure de recherche 2^{ème} classe, est nommée coordinatrice régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} février 2008.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

DR13 - Languedoc-Roussillon

MME DANIELLE DUHAYON

DEC. n° 080038DR13 du 04-02-2008

Mme Danielle DUHAYON, ingénieure d'études de 1^{ère} classe, est nommée adjointe au responsable du service des ressources humaines de la délégation Languedoc-Roussillon à compter du 19 novembre 2007.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

DR16 - Paris Michel-Ange

M. MARC LABURTE

DEC. n° 080001DR16 du 24-01-2008

M. Marc LABURTE, ingénieur de recherche 1^{ère} classe, est nommé coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} février 2008.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Laboratoires

UPS n° 2934 - Unité support de l'Agence nationale de la recherche (USAR)

MME JACQUELINE VAUZEILLES

DEC. n° 070017USAR du 14-01-2008

Mme Jacqueline VAUZEILLES, professeure, classe exceptionnelle, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour assurer la fonction de coordinateur scientifique à l'USAR du 1^{er} juin 2007 au 31 décembre 2008. Sa mission consiste à :

- assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,

- assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),

- assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Du 1^{er} juin 2007 au 31 décembre 2008, Mme Jacqueline VAUZEILLES, professeure, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté VAUZEILLES du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation régionale 05 (Île-de-France Ouest et Nord).

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5513 - Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes

M. FABRICE THOUVEREZ

DEC. n° 070022SING du 09-01-2008

M. Fabrice THOUVEREZ, professeur de l'École centrale de Lyon, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 5513, à compter du 1^{er} novembre 2007.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

DR16 - Paris Michel-Ange

Mlle VALÉRIE SACCO

DEC. n° 070056DR16 du 17-12-2007

Mlle Valérie SACCO, AI, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) sur le campus Gérard Mégie, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Mlle Valérie SACCO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mlle Valérie SACCO est placée directement sous l'autorité du secrétaire général du CNRS.

Signé : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

DR16 - Paris Michel-Ange

M. DELLILE BAHIA

DEC. n° 070057DR16 du 26-12-2007

M. Dellile BAHIA, AJT, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) sur le campus Gérard Mégie, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Dellile BAHIA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Dellile BAHIA est placé directement sous l'autorité du secrétaire général du CNRS.

Signé : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

DR16 - Paris Michel-Ange

M. CHRISTIAN BENOIT

DEC. n° 070059DR16 du 26-12-2007

M. Christian BENOIT, AJTP, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) sur le campus Gérard Mégie, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Christian BENOIT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Christian BENOIT est placé directement sous l'autorité du directeur de l'IN2P3.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

UMR n° 5248 - Chimie et biologie des membranes et des nano-objets (CBMN)

MME ANNE-MARIE ELIE

DEC. n° 070166DR15 du 15-10-2007

Mme Anne-Marie ELIE, ingénieure d'études, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5248, site ENITA Bordeaux, pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mme Anne-Marie ELIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Anne-Marie ELIE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

En raison de la nature des activités et de l'effectif de l'unité, le directeur, M. Erick DUFOURC, en concertation avec l'ACMO, Mme Anne-Marie ELIE, évalue et détermine le temps nécessaire pour l'exercice de cette mission à une demi-journée par semaine.

Signé : Erick DUFOURC, directeur de l'UMR n° 5248

UMR n° 5603 - Société, environnement, territoire (SET)

MME ANNE TRICOT

DEC. n° 070172DR15 du 15-10-2007

Mme Anne TRICOT, ingénieure d'études, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5603, pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mme Anne TRICOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Anne TRICOT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

En raison de la nature des activités et de l'effectif de l'unité, la directrice, M. Jacques LOLIVE, en concertation avec l'ACMO, Mme Anne TRICOT, évalue et détermine le temps nécessaire pour l'exercice de cette mission à une demi-journée par semaine.

Signé : Jacques LOLIVE, directeur de l'UMR n° 5603

UMR n° 5800 - Laboratoire bordelais de recherche en informatique (LABRI)

M. GÉRALD POINT

DEC. n° 070170DR15 du 15-10-2007

M. Gérald POINT, ingénieur de recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5800, pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Gérald POINT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Gérald POINT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

En raison de la nature des activités et de l'effectif de l'unité, la directrice, Mme Marie-Pierre DELEST, en concertation avec l'ACMO, M. Gérald POINT, évalue et détermine le temps nécessaire pour l'exercice de cette mission à un jour par semaine.

Signé : Marie-Pierre DELEST, directrice de l'UMR n° 5800

UMR n° 8079 - Ecologie, systématique et évolution

M. LAURENT VANBOSTAL

DEC. n° 07A232DR04 du 10-01-2008

M. Laurent VANBOSTAL, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8079, à compter du 9 novembre 2007.

M. Laurent VANBOSTAL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Laurent VANBOSTAL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Paul LEADLEY, directeur de l'UMR n° 8079

UMR n° 5203 - Institut de génomique fonctionnelle

M. FRÉDÉRIC DE BOCK

DEC. n° 070116DR13 du 26-06-2007

M. Frédéric DE BOCK, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5203, dirigée par M. Joël BOCKAERT, à compter du 1^{er} juillet 2007.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Frédéric DE BOCK est placé directement sous l'autorité et la responsabilité du directeur d'unité.

Signé : Joël BOCKAERT, directeur de l'UMR n° 5203

UMR n° 7573 - Laboratoire de synthèse sélective organique et produits naturels

M. MANSOUR HADDAD

DEC. n° 070058DR16 du 14-12-2007

M. Mansour HADDAD, CR1, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7573, à compter du 3 décembre 2007.

M. Mansour HADDAD exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Mansour HADDAD est placé directement sous l'autorité du secrétaire général du CNRS.

Signé : Virginie VIDALD, directrice de l'UMR n° 7573

Fin de fonctions

INSU

MME FABIENNE CASOLI

DEC. n° 070033INSU du 18-01-2008

Il est mis fin, à compter du 1^{er} novembre 2007, aux fonctions de chargée de mission à temps partiel exercées par Mme Fabienne CASOLI, auprès du directeur général pour l'Institut national des sciences de l'univers.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

M. JACQUES BREDECHE

DEC. n° 080002ACPL du 22-01-2008

M. Jacques BREDECHE, receveur-percepteur du Trésor public, agent comptable secondaire de la délégation Centre-Poitou-Charentes cessera ses fonctions au CNRS le 1^{er} février 2008.

Signé : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

UMR n° 5254 - Institut pluridisciplinaire de recherche sur l'environnement et les matériaux (IPREM)

M. GÉRALD CLISSON

DEC. n° 070174DR15 du 13-09-2007

Il est mis fin, à compter du 13 septembre 2007, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Gérald CLISSON dans l'UMR n° 5254 et dirigée par M. Olivier DONARD.

Signé : Olivier DONARD, directeur de l'UMR n° 5254

Délégations de signature

Administration centrale

IN2P3

M. JÉRÔME VITRE
M. PASCAL DARGENT
MME LAURENCE MATHY-MONTALESCOT
MME ELIANE PERRET

DEC. n° 0800031NPN du 02-01-2008

Délégation de signature est donnée à M. Jérôme VITRE, directeur adjoint administratif à l'IN2P3, et à M. Pascal DARGENT, directeur adjoint technique à l'IN2P3, aux fins de gestion de l'institut, de représentation du Centre national de la recherche scientifique dans tous les actes ressortissant à la mission de l'institut et en particulier, la préparation et l'exécution du budget de l'institut.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE et de M. Pascal DARGENT, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Laurence MATHY-MONTALESCOT, responsable du pôle « ressources humaines et allocation des moyens », et à Mme Eliane PERRET, responsable du pôle « liaisons internationales, valorisation, Europe », pour les actes et documents se rapportant à leurs compétences respectives au sein de la division technique et administrative des projets.

La présente décision prend effet à compter du 2 janvier 2008. Elle abroge la décision n° 070001INPN du 2 janvier 2007.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

Chimie

MME GILBERTE CHAMBAUD

DEC. n° 070024SCHI du 14-01-2008

Délégation est donnée à Mme Gilberte CHAMBAUD, directrice du département Chimie, à l'effet de signer le vendredi 18 janvier, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique l'avenant n° 1 à l'accord de coopération « Jumelage CSAE-SCA ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Chimie

MME GILBERTE CHAMBAUD

DEC. n° 070023SCHI du 14-01-2008

Délégation est donnée à Mme Gilberte CHAMBAUD, directrice du département Chimie, à l'effet de signer le dimanche 20 janvier, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique l'avenant n° 2 au protocole de jumelage CNRS-ASTV « Etude phytochimique de la flore du Vietnam ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DAJ

MME DANIELLE DAUVIGNAC
MME ISABELLE LONGIN
MME MYRIAM FADEL
MME CLAIRE WERLEN
MME ISABELLE BENOIST

DEC. n° 080007DAJ du 15-01-2008

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, tous actes notamment :

En matière de contentieux :

- l'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS ;
- l'exercice des actions en justice dirigées contre les personnes physiques à l'exception des actions pénales introduites contre des agents du CNRS autres que celles relatives aux infractions de presse ;
- l'exercice des actions en justice contre les personnes morales ;

- l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation ;
- les décisions relatives à la protection fonctionnelle prévue à l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

En matière de dons et legs :

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que - les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Isabelle LONGIN, adjointe à la directrice des affaires juridiques à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes visés ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques et de Mme Isabelle LONGIN, adjointe, délégation est donnée à Mme Myriam FADEL, responsable de pôle, à l'effet de signer au nom du directeur général les actes relevant des attributions du pôle Droit économique public et réglementation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques et de Mme Isabelle LONGIN, adjointe, délégation est donnée à Mme Claire WERLEN, responsable de pôle, à l'effet de signer au nom du directeur général les actes relevant des attributions du pôle Ingénierie des structures.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques et de Mme Isabelle LONGIN, adjointe, délégation est donnée à Mme Isabelle BENOIST, responsable de pôle, à l'effet de signer au nom du directeur général les actes relevant des attributions du Nouvelles technologies, responsabilités.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACPL

M. BERNARD ADANS
MME MARIE-ANGE THIBORD

DEC. n° 080002DR16 du 01-02-2008

Délégation est donnée à M. Bernard ADANS, agent comptable principal du Centre national de la recherche scientifique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles à l'Agence comptable principale

- a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard ADANS, délégation est donnée à Mme Marie-Ange THIBORD, fondée de pouvoir à l'Agence comptable principale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Délégations

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

MME VALÉRIE ROUSTAN-RUMP

DEC. n° 070175DR05 du 15-11-2007

Délégation est donnée à Mme Valérie ROUSTAN-RUMP, coordinatrice nationale de prévention et de sécurité du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la CNPS,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de la CNPS, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

M. GILLES TRAIMOND

DEC. n° 080009DAJ du 01-02-2008

Délégation est donnée à M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, tous les actes relatifs à la cession par le CNRS, de la parcelle située chemin des Lacets, cadastrée AE n° 86, sur la commune de Sèvres, aux acquéreurs suivants :

- M. et Mme ARMINGEAT ;
- M. BAUDET et Mlle MARECHAL ;
- M. et Mme CYROT.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR16 - Paris-Michel-Ange

M. GILLES SENTISE

MME ANNE-MARIE GUIMARD-BONNAUD

MME ANNIE PARDO

MME CÉCILE RAVIER

DEC. n° 080010DAJ du 02-01-2008

Art. 1^{er}. - Délégation permanente est donnée à M. Gilles SENTISE, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant notamment des domaines suivants :

a) Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les contrats d'engagement des agents à qui sont confiées les fonctions d'agent comptable secondaire du Centre national de la recherche scientifique.

b) Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des responsables des services de la délégation Paris Michel-Ange à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargé(e)s de mission scientifiques ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement.

c) Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;

- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une structure propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions, dont le montant annuel n'excède pas 300 000 € HT, qui confient aux établissements d'enseignement supérieur la gestion de la participation financière du CNRS destinée à assurer le fonctionnement des unités créées dans le cadre des contrats quadriennaux ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les actes relatifs à l'adhésion du CNRS à des associations loi 1901 lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 € ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de la circonscription ;
- les aides pour la réalisation des programmes scientifiques de l'ANRS.

d) Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

e) Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités faites en application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée [relative aux installations classées pour la protection de l'environnement].
- le visa des demandes d'agrément des lieux d'expérimentation du CNRS, en tant que responsable des lieux en application de la loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 modifiée [relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales] ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules.

f) Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS ;
- les décisions d'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- les décisions d'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal au triple de la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée.

g) Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au centre entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de vente de produits.

h) Opérations déconcentrées en dépenses et en recettes

Toutes les opérations déconcentrées en dépenses et en recettes dont :

- les opérations relatives aux amortissements ;
- les sorties d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les admissions en non-valeur et les remises gracieuses sur les recettes.

Art. 2. - Délégation permanente est donnée à M. Gilles SENTISE, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, toutes opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur secondaire de la délégation Paris Michel-Ange ci-dessous :

1. L'ordonnancement des dépenses concernant :

- les prêts et subventions au CAES concernant :
 - le financement d'allocations pour séjours d'enfants,
 - le financement des chèques de vacances,
 - le financement d'activités diverses,
 - le financement de prêts bonifiés d'accès à la propriété ;
- les dépenses liées au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique ;
- les remboursements d'avances à l'ANVAR ;
- les dépenses de gestion de valorisation et de propriété industrielle ;
- les versements de prises de participation ou de contributions (dont les contributions en nature sous forme de MAD de personnel) concernant les filiales, les structures dotées de la personnalité juridique dans lesquelles le CNRS possède une participation.
- les dépenses en exécution des décisions de justice (à l'exception des décisions ayant trait à la situation ou à la carrière d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel qui sont exécutées par la délégation qui gère l'agent et des décisions liées aux accidents du travail exécutées par la délégation Normandie) :
 - les frais et honoraires liés au recours à des avocats ou avoués pour la délivrance de conseils juridiques, ou pour l'assistance et la représentation du CNRS, ou d'un de ses agents, devant les juridictions, ainsi que tous frais divers de procédure, de publicité et d'exécution des décisions de justice ;
 - toute condamnation au paiement d'une somme d'argent prononcée à l'encontre du CNRS ou d'un de ses agents pour faute de service ou faute personnelle non détachable du service ;
 - les frais et honoraires de représentation, assistance et consultation (dans le domaine juridique) ;
 - les marchés formalisés conclus à l'issue de l'appel d'offres organisé pour la refonte du système budgétaire, financier et comptable du CNRS dans le cadre du projet BFC ainsi que les marchés formalisés ou non conclus pour l'assistance à la conduite du projet ;
 - les marchés formalisés conclus à l'issue de l'appel d'offres organisé pour la refonte du système d'information des ressources humaines du CNRS dans le cadre du projet SIRHUS ;
 - les dépenses liées aux dons et legs non déconcentrés ;
 - les dépenses exceptionnelles liées à des opérations non déconcentrées ;
 - les opérations de dépenses sur les décisions d'aides accordées pour la réalisation des programmes scientifiques de l'ANRS.

2. L'émission des titres de recettes (factures clients) concernant :

- les remboursements des prêts consentis au CAES ;
- les recettes liées au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique ;

- les annulations des aides versées par l'ANVAR ;
- les recettes de valorisation ;
- la contrepartie des mises à disposition de personnels CNRS dans GIP, GIE, GEIE, filiales, sociétés de droit français ou étranger dans lesquelles le CNRS possède une participation ;
- les recettes issues de la participation du CNRS dans des filiales, des sociétés de droit français ou étranger ;
- le remboursement de prêts accordés à des sociétés de construction en vue de la réservation de logements pour des agents CNRS ;
- les remboursements des avances par les éditeurs et pour des coéditions ;
- les recettes en exécution des décisions de justice (à l'exception des décisions ayant trait à la situation ou à la carrière d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel qui sont exécutées par la délégation qui gère l'agent et des décisions liées aux accidents du travail exécutées par la délégation Normandie) :
 - le recouvrement des frais et dépens des instances contentieuses mis à la charge de la partie adverse ;
 - le recouvrement de toute condamnation au paiement d'une somme d'argent prononcée, à quelque titre que ce soit, au profit direct ou indirect du CNRS ;
- la comptabilisation des dons et legs non déconcentrés ;
- les recettes exceptionnelles liées à des opérations non déconcentrées ;
- la comptabilisation des aides accordées pour la réalisation de programmes scientifiques de l'ANRS.

Art. 3. - Délégation est donnée à M. Gilles SENTISE, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur général du CNRS, toutes opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur principal ci-dessous (étant précisé que les opérations sont saisies par l'ACP) :

1. L'ordonnancement des dépenses concernant :

- l'exécution des conventions et décisions suivantes :
 - contrats DGA et ANRS pour l'accueil des boursiers,
 - convention UNEDIC/CNRS du 24 janvier 1991 relative à l'indemnisation des agents non titulaires du CNRS ;
- les rémunérations :
 - des directeurs associés à temps partiel en application de la lettre commune des Ministères des Finances et de la Fonction Publique du 22 février 1985,
 - des personnels permanents et contractuels, financées sur la subvention de l'état (en 1^{ère} section du budget du CNRS),
 - des inventeurs, au titre de l'intéressement,
 - des marins de l'INSU ;
- les allocations de stage attribuées aux élèves ingénieurs de dernière année d'écoles d'ingénieurs ;
- les rentes accidents du travail ;
- le capital - décès ;
- les dépenses liées au paiement de la paie (gain et perte de change, frais bancaires,...)
- l'inscription au bilan des titres (voir ci-dessous portefeuille) issus des dons et legs non déconcentrés ;
- les opérations relatives au portefeuille du CNRS ;
- l'avance à l'UNEDIC ;
- les admissions en non-valeur et les remises gracieuses sur les recettes retracées dans la comptabilité de l'ACP ;
- les opérations liées aux immobilisations corporelles et incorporelles non transférées en délégations régionales ;
- la gestion des débits comptables.

2. L'émission des titres de recettes (factures clients) concernant :

- l'exécution des conventions et décisions suivantes :
 - contrats DGA et ANRS pour l'accueil des boursiers,
 - convention UNEDIC/CNRS du 24 janvier 1991 relative à l'indemnisation des agents non titulaires du CNRS ;
- les rémunérations :
 - des directeurs associés à temps partiel en application de la lettre commune des Ministères des Finances et de la Fonction Publique du 22 février 1985,

- des personnels permanents et contractuels, financées sur la subvention de l'état (en 1^{ère} section du budget du CNRS),
- des inventeurs, au titre de l'intéressement des inventeurs,
- des marins de l'INSU ;
- les allocations de stage attribuées aux élèves ingénieurs de dernière année d'écoles d'ingénieurs ;
- les rentes accidents du travail ;
- le capital décès ;
- les subventions de fonctionnement et d'équipement de l'Etat ;
- la prise en charge des dons et legs non déconcentrés à l'exception des immeubles ;
- les aliénations d'immobilisations corporelles et incorporelles et les profits correspondants (pour les immobilisations non transférées en délégation) ;
- les produits du portefeuille (y compris les produits de la vente des titres issus des dons non déconcentrés) ;
- les remboursements des avances par l'UNEDIC ;
- la gestion des débits des comptables.

Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles SENTISE, délégué régional, délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe, à l'effet de signer, les arrêtés, actes, décisions, conventions et les opérations nationales non déconcentrées mentionnés aux articles 1^{er}, 2 et 3.

Art. 5. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles SENTISE et de Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, délégation est donnée à Mme Annie PARDO, chef du service du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1^{er} en matière de gestion des personnels à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, ainsi que les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

Art. 6. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles SENTISE, de Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD et de Mme Annie PARDO, délégation est donnée à Mme Cécile RAVIER, responsable du secteur « gestion du personnel » au sein du service du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1^{er} en matière de gestion des personnels à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, des conventions et des décisions relatives aux actions de formation permanente.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Laboratoires

DR02 - Paris B

Programme de recherche " Histoire des Savoirs "

MME KARINE CHEMLA
MME MIREILLE DELBRACCIO

DEC. n° 070167DR02 du 15-11-2008

Délégation est donnée à Mme Karine CHEMLA, directrice du programme " Histoire des Savoirs ", à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
- les ordres de mission pour tous pays [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine CHEMLA, délégation de signature est donnée à Mme Mireille DELBRACCIO, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

DR03 - Ile-de-France Est

UMR n° 5143 - Paléobiodiversité : histoire et dynamique

M. FABRIZIO CECCA
MME ELYANE MOLIN
MME MARIA-ANGELINA FERNANDES-BASTOS

DEC. n° 070292DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Fabrizio CECCA, professeur à l'Université Paris 6, directeur adjoint de l'UMR n° 5143, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrizio CECCA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Elyane MOLIN, assistante ingénieure au CNRS, assistante gestionnaire d'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrizio CECCA et de Mme Elyane MOLIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Maria-Angelina FERNANDES-BASTOS, assistante ingénieure au CNRS, assistante en gestion administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sevket SEN, directeur de l'UMR n° 5143

UMR n° 5157 - Services répartis, architecture modélisation validation administration de réseaux

M. JEAN-PIERRE DELMAS

DEC. n° 070212DR03 du 18-12-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre DELMAS, professeur à l'INT, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Monique BECKER, directrice de l'UMR n° 5157

UMR n° 5166 - Evolution des régulations endocriniennes

M. GIOVANNI LEVI

DEC. n° 070226DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Giovanni LEVI, directeur de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Barbara DEMENEIX, directrice de l'UMR n° 5166

UMR n° 5178 - Biologie des invertébrés marins et écosystèmes

M. PHILIPPE KEITH

DEC. n° 070230DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Philippe KEITH, professeur au MNHN, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sylvie DUFOUR, directrice de l'UMR n° 5178

UMR n° 5202 - Origine, structure et évolution de la biodiversité

M. PHILIPPE GRANDCOLAS

DEC. n° 070222DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Philippe GRANDCOLAS, directeur de recherche au CNRS, chercheur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Louis DEHARVENG, directeur de l'UMR n° 5202

UMR n° 7179 - Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés

MME MARTINE PERRET

M. VINCENT BELS

M. MICHEL BAGUETTE

DEC. n° 080011DR03 du 24-01-2008

Délégation est donnée à Mme Martine PERRET, directrice de l'UMR n° 7179, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine PERRET, délégation de signature est donnée à M. Vincent BELS, directeur adjoint de l'UMR n° 7179, professeur au MNHN, et à M. Michel BAGUETTE, professeur au MNHN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7179 - Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés

M. VINCENT BELS

M. MICHEL BAGUETTE

DEC. n° 070271DR03 du 21-12-2007

Délégation est donnée à M. Vincent BELS, professeur au MNHN, directeur adjoint de l'UMR n° 7179, à l'effet de signer,

au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent BELS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel BAGUETTE, professeur au MNHN.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Martine PERRET, directrice de l'UMR n° 7179

UMR n° 7179 - Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés

M. VINCENT BELS

M. MICHEL BAGUETTE

DEC. n° 080012DR03 du 24-01-2008

Délégation est donnée à M. Vincent BELS, professeur au MNHN, directeur adjoint de l'UMR n° 7179, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent BELS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel BAGUETTE, professeur au MNHN.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Martine PERRET, directrice de l'UMR n° 7179

UMR n° 7182 - Institut de chimie et des matériaux Paris Est

M. FRÉDÉRIC HAMMERER

MME CATHERINE AMIEL

M. MICHEL LATROCHE

M. LÉO MAZEROLLES

M. JEAN-YVES NEDELEC

DEC. n° 070269DR03 du 18-12-2007

Délégation est donnée à M. Frédéric HAMMERER, ingénieur d'études au CNRS, secrétaire général de l'ICMPE, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric HAMMERER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine AMIEL, professeure à l'université Paris 12.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric HAMMERER et de Mme Catherine AMIEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel LATROCHE, directeur de recherche au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric HAMMERER, de Mme Catherine AMIEL et de M. Michel LATROCHE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Léo MAZEROLLES, directeur de recherche au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric HAMMERER, de Mme Catherine AMIEL, de M. Michel LATROCHE ET de M. Léo MAZEROLLES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Yves NEDELEC, professeur à l'université Paris 12.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques PENELLE, directeur de l'UMR n° 7182

UMR n° 8049 - Institut Gaspard Monge

M. ERIC LAPORTE

DEC. n° 070285DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Eric LAPORTE, professeur à l'Université de Marne-la-Vallée, directeur adjoint de l'UMR n° 8049, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles ROUSSEL, directeur de l'UMR n° 8049

UMR n° 8108 - Laboratoire de physique des matériaux divisés et interface

MME YAMIN LEPRINCE

DEC. n° 070191DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Yamin LEPRINCE, maître de conférences à l'Université de Marne-la-Vallée, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle ADLER, directrice de l'UMR n° 8108

UMR n° 8113 - Laboratoire de biotechnologie et pharmacologie génétique appliquée

M. JEAN-FRANÇOIS MOUSCADET

M. CHRISTIAN AUCLAIR

M. PATRICK TAUC

DEC. n° 080009DR03 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-François MOUSCADET, directeur de l'UMR n° 8113, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François MOUSCADET, délégation de signature est donnée à M. Christian AUCLAIR, professeur à l'ENS de Cachan, et à M. Patrick TAUC, directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070146DR03 du 14 mars 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en

cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8121 - Vectorologie et transfert de gènes

M. LUIS MIR

DEC. n° 070273DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Luis MIR, directeur de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel PERRICAUDET, directeur de l'UMR n° 8121

UMR n° 8135 - Langage, langues et cultures d'Afrique noire

MME JEANNE ZERNER

M. PASCAL BOYELDIEU

MME MAGALI DIRAISON

DEC. n° 070298DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Jeanne ZERNER, ingénieure d'études au CNRS, ingénieure en développement d'applications, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jeanne ZERNER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pascal BOYELDIEU, directeur de recherche au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jeanne ZERNER et de M. Pascal BOYELDIEU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Magali DIRAISON, assistante ingénieure au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Martine VANHOVE, directrice de l'UMR n° 8135

UMR n° 8531 - Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires

M. PIERRE AUDEBERT

DEC. n° 070224DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Pierre AUDEBERT, professeur des universités, professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques DELAIRE, directeur de l'UMR n° 8531

UMR n° 8536 - Centre de mathématiques et de leurs applications

M. FRÉDÉRIC PASCAL
M. LAURENT DESVILLETES
M. JEAN-MICHEL GHIDAGLIA

DEC. n° 080005DR03 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Frédéric PASCAL, directeur de l'UMR n° 8536, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric PASCAL, délégation de signature est donnée à M. Laurent DESVILLETES, professeur à l'ENS de Cachan, à M. Jean-Michel GHIDAGLIA, professeur à l'ENS de Cachan, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070053DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8536 - Centre de mathématiques et de leur applications

M. LAURENT DESVILETTES
M. JEAN-MICHEL GHIDAGLIA

DEC. n° 080006DR03 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Laurent DESVILETTES, professeur à l'ENS de Cachan, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DESVILETTES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Michel GHIDAGLIA, professeur à l'ENS de Cachan.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric PASCAL, directeur de l'UMR n° 8536

FRE n° 2939 - Stabilité génétique et oncogénèse

M. FILIPPO ROSSELLI
M. JEAN FEUNTEUN
M. ALAIN SARASIN
MME FRANÇOISE ROYER

DEC. n° 080007DR03 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Filippo ROSSELLI, directeur de la FRE n° 2939, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Filippo ROSSELLI, délégation de signature est donnée à M. Jean FEUNTEUN, professeur à l'Université Paris XI, à M. Alain SARASIN, directeur de recherche au CNRS et à Mme Françoise ROYER, assistante ingénieure au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070058DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FRE n° 2939 - Stabilité génétique et oncogénèse

M. JEAN FEUNTEUN
M. ALAIN SARASIN
MME FRANÇOISE ROYER

DEC. n° 080008DR03 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean FEUNTEUN, professeur à l'Université Paris XI, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean FEUNTEUN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Alain SARASIN, directeur de recherche au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean FEUNTEUN et de M. Alain SARASIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Françoise ROYER, assistante ingénieure au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Filippo ROSSELLI, directeur de la FRE n° 2939

FRE n° 2944 - Épigenétique et cancer

MME FLORENCE CABON
M. ALI HAMICHE
M. SLIMANE AIT-SI-ALI

DEC. n° 070249DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Florence CABON, directrice de recherche à l'INSERM, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence CABON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Ali HAMICHE, chargé de recherche au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence CABON et de M. Ali HAMICHE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Slimane AIT-SI-ALI, chargé de recherche au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Annick HAREL-BELLAN, directrice de la FRE n° 2944

IFR n° 121 - Institut d'Alembert

M. CHRISTOPHE DHENAUT
M. JACQUES DELAIRE
M. PASCAL LARZABAL

DEC. n° 070302DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Christophe DHENAUT, ingénieur de recherche au CNRS, responsable administratif sectoriel, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DHENAUT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jacques DELAIRE, professeur des universités à l'ENS de Cachan.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DHENAUT et de M. Jacques DELAIRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pascal LARZABAL, professeur des universités à l'Université Paris 11.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joseph ZYSS, directeur de l'IFR n° 121

UMS n° 2293 - Science et décision

MME FLORENCE JAVOY

DEC. n° 080003DR03 du 08-01-2008

Délégation est donnée à Mme Florence JAVOY, directrice de l'UMS n° 2293, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070181DR03 du 10 octobre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMS n° 2700 - Taxonomie-Collections

M. PHILIPPE BOUCHET

DEC. n° 080002DR03 du 08-01-2008

Délégation est donnée à M. Philippe BOUCHET, directeur de l'UMS n° 2700, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070025DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en

cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FR n° 3126 - Travail, emploi et politiques publiques

M. YANNICK L'HORTY

DEC. n° 080004DR03 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Yannick L'HORTY, directeur de la FR n° 3126, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

DR04 - Ile-de-France Sud

URA n° 2210 - Maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapeutiques et imagerie

M. EMMANUEL BROUILLET

M. GILLES BONVENTO

DEC. n° 07A192DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à M. Emmanuel BROUILLET, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel BROUILLET, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gilles BONVENTO, directeur de recherche, chef d'équipe.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A075DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe HANTRAYE, directeur de l'URA n° 2210

UMR n° 8617 - Institut d'astrophysique spatiale

M. ALAIN ABERGEL

MME NABILA AGHANIM

M. ANDRÉ CHARDIN

MME DELPHINE PRIVAL

MME CATHERINE RIVALAIN

DEC. n° 07A238DR04 du 01-01-2007

Délégation est donnée à M. Alain ABERGEL, directeur de l'UMR n° 8617, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité.
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain ABERGEL, délégation de signature est donnée à Mlle Nabila AGHANIM, chargée de recherche, à M. André CHARDIN, ingénieur de recherche, à Mme Delphine PRIVAL, ingénieure d'études et à Mlle Catherine RIVALAIN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A034DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8617 - Institut d'astrophysique spatiale

Mlle NABILA AGHANIM
M. ANDRÉ CHARDIN
Mme DELPHINE PRIVAL
Mlle CATHERINE RIVALAIN

DEC. n° 07A239DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à Mlle Nabila AGHANIM, chargée de recherche, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Nabila AGHANIM, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. André CHARDIN, ingénieur de recherche, directeur technique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Nabila AGHANIM et de M. André CHARDIN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Delphine PRIVAL, ingénieure d'études, administratrice.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Nabila AGHANIM, de M. André CHARDIN et de Mme Delphine PRIVAL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Catherine RIVALAIN, assistante ingénieure, administratrice adjointe.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A035DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain ABERGEL, directeur de l'UMR n° 8617

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8166 - Institut de sciences sociales du politique

M. JEAN-CHARLES SZUREK
Mme CLAIRE DE GALEMBERT
Mme BRIGITTE AZZIMONTI
Mme MARIE-CLAUDE HERRERO

DEC. n° 070134DR05 du 28-12-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Charles SZUREK, directeur de l'UMR n° 8166, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Charles SZUREK, délégation de signature est donnée à Mme Claire de

GALEMBERT, CR1, directrice adjointe de l'unité, à Mme Brigitte AZZIMONTI, TCE, secrétaire gestionnaire et à Mme Marie-Claude HERRERO, AI, assistante, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8639 - Centre d'étude des environnements terrestre et planétaires

Mme DANIELÈ HAUSER
M. HERVÉ DE FÉRAUDY
Mme LAURENCE RÉZEAU
M. DOMINIQUE DELCOURT
Mme TRANG BUI

DEC. n° 080005DR05 du 25-01-2008

Délégation est donnée à Mme Danièle HAUSER, directrice de l'UMR n° 8639, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle HAUSER, délégation de signature est donnée à M. Hervé de FÉRAUDY, professeur, directeur adjoint de l'unité, à Mme Laurence RÉZEAU, professeure, directrice adjointe de l'unité, à M. Dominique DELCOURT, DR, responsable du site de Saint-Maur des Fossés, et à Mme Trang BUI, IE2, administratrice de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UPS n° 855 - Division technique de l'INSU

M. ETIENNE RUELLAN
M. NADIR AMAROUICHE
Mme MICHÈLE SCHALDEMBRAND

DEC. n° 070164DR05 du 31-10-2007

Délégation est donnée à M. Etienne RUELLAN, directeur de l'UPS n° 855, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne RUELLAN, délégation de signature est donnée à M. Nadir AMAROUICHE, IR2, responsable de l'antenne de Meudon et à Mme Michèle SCHALDEMBRAND, AI, secrétaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070059DR05 du 21 mai 2007 est abrogée.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FR n° 2422 - Capitalisme(s) et démocratie(s)

M. FRANÇOIS EYMARD DUVERNAY

DEC. n° 070170DR05 du 28-12-2007

Délégation est donnée à M. François EYMARD DUVERNAY, directeur de la FR n° 2422, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070071DR05 du 31 mai 2007 est abrogée.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR06 - Centre-Est

UMR n° 6089 - Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique

M. ALAIN BARBE

DEC. n° 070221DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Alain BARBE, directeur de l'UMR n° 6089, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070057DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6174 - Franche-Comté Électronique, mécanique, thermique et optique – Sciences et technologies (FEMTO-ST)

M. MICHEL DE LABACHELERIE

M. PHILIPPE PICART

M. ROGER BOURQUIN

M. VINCENT LAUDE

M. HERVÉ MAILLOTTE

M. PHILIPPE NIKA

M. LAMINE BOUBAKAR

DEC. n° 070241DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Michel de LABACHELERIE, directeur de l'UMR n° 6174, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel de LABACHELERIE, délégation de signature est donnée, aux fins mentionnées ci-dessus, à M. Philippe PICART, directeur-adjoint de FEMTO-ST, professeur des universités de 2^{ème} classe, à M. Roger BOURQUIN, responsable du département LCEP (laboratoire de chronométrie électromécanique et piézoélectricité), professeur des universités de 2^{ème} classe, à M. Vincent LAUDE, responsable du département LPMO (laboratoire de physique et métrologie des oscillateurs), directeur de recherche CNRS de 2^{ème} classe, à M. Hervé MAILLOTTE, responsable du département LOPMD (laboratoire d'optique PM Duffieux), directeur de recherche CNRS de 2^{ème} classe, à M. Philippe NIKA, responsable du département CREST (centre de recherches sur les écoulements, les surfaces et les transferts), maître de conférence des universités, à M. Lamine BOUBAKAR, responsable du département LMARC (laboratoire de

mécanique appliquée R. Chaléat), professeur des universités. La décision n° 070076DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6174 - Franche-Comté Électronique, mécanique, thermique et optique – Sciences et technologies (FEMTO-ST)

M. PHILIPPE PICART

M. ROGER BOURQUIN

M. VINCENT LAUDE

M. HERVÉ MAILLOTTE

M. PHILIPPE NIKA

M. LAMINE BOUBAKAR

DEC. n° 070315DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Philippe PICART, directeur-adjoint de FEMTO-ST, professeur des universités de 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PICART, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus aux responsables de départements dont les noms suivent :

M. Roger BOURQUIN, responsable du département LCEP (laboratoire de chronométrie électromécanique et piézoélectricité), professeur des universités de 2^{ème} classe, M. Vincent LAUDE, responsable du département LPMO (laboratoire de physique et métrologie des oscillateurs), directeur de recherche CNRS de 2^{ème} classe,

M. Hervé MAILLOTTE, responsable du département LOPMD (laboratoire d'optique PM Duffieux), directeur de recherche CNRS de 2^{ème} classe,

M. Philippe NIKA, responsable du département CREST (centre de recherches sur les écoulements, les surfaces et les transferts), maître de conférence des universités,

M. Lamine BOUBAKAR, responsable du département LMARC (laboratoire de mécanique appliquée R. Chaléat), professeur des universités.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7117 - Laboratoire de philosophie et d'histoire des sciences – Archives Henri Poincaré

M. GERHARD HEINZMANN

M. ROGER POUIVET

M. PHILIPPE NABONNAND

MME LYDIE MARIANI

DEC. n° 070260DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Gerhard HEINZMANN, directeur l'UMR n° 7117, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gerhard HEINZMANN, délégation de signature est donnée à M. Roger POUIVET

VET, professeur des universités de 1^{ère} classe et à M. Philippe NABONNAND, maître de conférences ainsi qu'à Mme Lydie MARIANI, technicienne CNRS de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070094DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7117 - Laboratoire de philosophie et d'histoire des sciences – Archives Henri Poincaré

M. ROGER POUIVET
M. PHILIPPE NABONNAND
MME LYDIE MARIANI

DEC. n° 070329DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Roger POUIVET, professeur des universités de 1^{ère} classe à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roger POUIVET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe NABONNAND, maître de conférence.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe NABONNAND, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Lydie MARIANI, technicienne CNRS de classe normale, secrétaire-gestionnaire de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gerhard HEINZMANN, directeur UMR n° 7117

UMR n° 7564 - Laboratoire de chimie physique et microbiologie pour l'environnement

M. JEAN-CLAUDE BLOCK
M. MICHEL PERDICAKIS

DEC. n° 070229DR06 du 17-09-2007

Délégation est à M. Jean-Claude BLOCK, directeur de l'UMR n° 7564, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude BLOCK, délégation de signature est donnée à M. Michel PERDICAKIS, ingénieur de recherche CNRS de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070064DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7564 - Laboratoire de chimie physique et microbiologie pour l'environnement

M. MICHEL PERDICAKIS

DEC n° 070310DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Michel PERDICAKIS, ingénieur de recherche CNRS de 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Claude BLOCK, directeur de l'UMR n° 7564

UMR n° 7565 - structure et réactivité des systèmes moléculaires complexes

M. YVES CHAPLEUR

DEC. n° 070237DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Yves CHAPLEUR, directeur de l'UMR n° 7565, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070072DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7570 - Laboratoire de science et génie des surfaces

M. JEAN-PHILIPPE BAUER
MME MARTINE SCHNEIDER
M. GÉRARD HENRION

DEC. n° 070222DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe BAUER, directeur de l'UMR n° 7570, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe BAUER, délégation de signature est donnée à Mme Martine SCHNEIDER, technicienne de la recherche et de la formation relevant de l'Institut national polytechnique de Lorraine et affectée à l'Ecole des Mines de Nancy depuis le 1^{er} septembre 2005, ainsi qu'à M. Gérard HENRION, chargé de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070058DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7570 - Laboratoire de science et génie des surfaces

MME MARTINE SCHNEIDER
M. GÉRARD HENRION

DEC. n° 070304DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Martine SCHNEIDER, technicienne de la recherche et de la formation relevant de l'Institut national polytechnique de Lorraine et affectée à l'École des Mines de Nancy depuis le 1^{er} septembre 2005, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 7570, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine SCHNEIDER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gérard HENRION, chargé de recherche 1^{ère} classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Philippe BAUER, directeur de l'UMR n° 7570

UMR n° 7584 - Laboratoire de science et génie des matériaux et de métallurgie

M. PIERRE ARCHAMBAULT
M. DENIS ABLITZER
MME LILIANE MACHEPY

DEC. n° 070219DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Pierre ARCHAMBAULT, directeur de l'UMR n° 7584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre ARCHAMBAULT, délégation de signature est donnée à M. Denis ABLITZER, professeur INPL ainsi qu'à Mme Liliane MACHEPY, technicienne CNRS de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070056DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7584 - Laboratoire de science et génie des matériaux et de métallurgie

M. DENIS ABLITZER
MME LILIANE MACHEPY

DEC. n° 070303DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Denis ABLITZER, professeur INPL, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsa-

ble des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Encas d'absence ou d'empêchement de M. Denis ABLITZER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Liliane MACHEPY, technicienne CNRS de classe supérieure secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 7584.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre ARCHAMBAULT, directeur de l'UMR n° 7584

FR n° 2843 - Fédération de chimie de Nancy

M. YVES CHAPLEUR

DEC. n° 070236DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Yves CHAPLEUR, directeur de la FR n° 2843, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070236DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

DR07 - Rhône-Auvergne

USR n° 6402 - Centre de calcul de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (CC IN2P3)

M. DOMINIQUE BOUTIGNY
M. FABIO HERNANDEZ
MME DOMINIQUE FARJOT

DEC. n° 070149DR07 du 10-12-2007

Délégation est donnée à M. Dominique BOUTIGNY, directeur de l'USR n° 6402, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BOUTIGNY, délégation de signature est donnée à M. Fabio HERNANDEZ, ingénieur de recherche, et à Mme Dominique FARJOT, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5023- Ecologie des hydrosystèmes fluviaux (LEHF)

M. PIERRE JOLY
MME AUDREY MARCHETTI

DEC. n° 080004DR07 du 08-01-2008

Délégation est donnée à M. Pierre JOLY, directeur de l'UMR n° 5023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre JOLY, délégation de signature est donnée à Mme Audrey MARCHETTI, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5190 - Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine) (LARHRA)

M. JEAN-LUC PINOL

DEC. n° 070145DR07 du 10-12-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Luc PINOL, directeur de l'UMR n° 5190, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5600 - Environnement - Ville - Société (EVS)

M. PAUL ARNOULD

DEC. n° 080005DR07 du 08-01-2008

Délégation est donnée à M. Paul ARNOULD, directeur de l'UMR n° 5600, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6003 - Thermodynamique des solutions et des polymères (TSP)

M. AGILIO PADUA
M. PATRICE MALFREY

DEC. n° 070146DR07 du 10-12-2007

Délégation est donnée à M. Agilio PADUA, directeur de l'UMR n° 6003, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Agilio PADUA, délégation de signature est donnée à M. Patrice MALFREY, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6016 - Laboratoire de météorologie physique (LaMP)

M. WOLFRAM WOBROCK
M. JOËL VAN BAELEN

DEC. n° 080002DR07 du 08-01-2008

Délégation est donnée à M. Wolfram WOBROCK, directeur de l'UMR n° 6016, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Wolfram WOBROCK, délégation de signature est donnée à M. Joël VAN BAELEN, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6042 - Géodynamique des milieux naturels et anthropisés (GEOLAB)

M. JEAN-LUC PEIRY
M. RAPHAËL PARIS

DEC. n° 080003DR07 du 08-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Luc PEIRY, directeur de l'UMR n° 6042, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc PEIRY, délégation de signature est donnée à M. Raphaël PARIS, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6158 - Laboratoire d'informatique de modélisation et d'optimisation des systèmes (LIMOS)

M. ALAIN QUILLIOT
M. PHILIPPE MAHEY
MME BÉATRICE BOURDIEU

DEC. n° 070144DR07 du 10-12-2007

Délégation est donnée à M. Alain QUILLIOT, directeur de l'UMR n° 6158, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain QUILLIOT, délégation de signature est donnée à M. Philippe MAHEY, directeur adjoint, et à Mme Béatrice BOURDIEU, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6505 - Laboratoire de photochimie moléculaire et macromoléculaire

M. JEAN-LUC GARDETTE
M. JEAN-PHILIPPE DEBOUT

DEC. n° 070147DR07 du 10-12-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Luc GARDETTE, directeur de l'UMR n° 6505, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc GARDETTE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Philippe DEBOUT, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

GDR n° 2251 - Réseau de théorie des nombres

M. LAURENT HABSIEGER
MME SIMONA BIAGIOLI
MME SYBIL CARABOEUF

DEC. n° 070143DR07 du 10-12-2007

Délégation est donnée à M. Laurent HABSIEGER, directeur du GDR n° 2251, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent HABSIEGER, délégation de signature est donnée à Mme Sybil CARABOEUF, ingénieure d'études, et à Mme Simona BIAGIOLI, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

GDR n° 2948 - Modélisation, asymptotique, dynamique non linéaire (MOAD)

MME SYLVIE BENZONI
MME SYBIL CARABOEUF
MME SIMONA BIAGIOLI

DEC. n° 070142DR07 du 10-12-2007

Délégation est donnée à Mme Sylvie BENZONI, directrice du GDR n° 2948, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BENZONI, délégation de signature est donnée à Mme Sybil CARABOEUF, ingénieur d'études, et à Mme Simona BIAGIOLI, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

GDR n° 3066 - Géométrie, dynamique et représentations

M. BERTRAND REMY
MME SYBIL CARABOEUF
MME SIMONA BIAGIOLI

DEC. n° 070148DR07 du 10-12-2007

Délégation est donnée à M. Bertrand REMY, directeur du GDR n° 3066, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand REMY, délégation de signature est donnée à Mme Sybil CARABOEUF, ingénieure d'études, et à Mme Simona BIAGIOLI, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FRE n° 3006 - Laboratoire de neuropharmacologie

M. Luc ZIMMER

DEC. n° 070141DR07 du 10-12-2007

Délégation est donnée à M. Luc ZIMMER, directeur de la FRE n° 3006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FRE n° 3006 - Pharmacologie et imagerie de la neurotransmission sérotoninergique

M. Luc ZIMMER

MME CHRISTIANNE BARDELLI

DEC. n° 080001DR07 du 08-01-2008

Délégation est donnée à M. Luc ZIMMER, directeur de la FRE n° 3006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc ZIMMER, délégation de signature est donnée à Mme Christianne BARDELLI, responsable administrative, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UPS n° 2713 - Laboratoire des matériaux avancés

M. RAFFAELE FLAMINIO

MME RENÉE PIGNARD

DEC. n° 080006DR07 du 08-01-2008

Délégation est donnée à M. Raffaele FLAMINIO, directeur de l'UPS n° 2713, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raffaele FLAMINIO, délégation de signature est donnée à Mme Renée PIGNARD, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 3021 - Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement

M. ISKENDER GOKALP

MME JEANNINE CLINARD

MME MURIELLE CHEVRIER

DEC n° 080025DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Iskender GOKALP, directeur de l'UPR n° 3021, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP, délégation est donnée à Mme Jeannine CLINARD, technicienne de classe exceptionnelle, et à Mme Murielle CHEVRIER, assistante ingénieure, aux fins mentionnés ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation

M. DOMINIQUE MASSIOT

MME MARIE-FRANCE BARTHE

M. PATRICK ECHEGUT

MME MARIE-FRANCE ROUILLIER

MME ANNE-MARIE GUEDON

MME MARIE-NOËLLE LIBAUDE

DEC. n° 080019DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Dominique MASSIOT, directeur de l'UPR n° 3079, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MASSIOT, délégation de signature est donnée à Mme Marie-France BARTHE, chargée de recherche, à M. Patrick ECHEGUT, directeur de recherche, à Mme Marie-France ROUILLIER, ingénieure d'études, à Mme Anne-Marie GUEDON, assistante ingénieure, et à Mme Marie-Noëlle LIBAUDE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation

MME MARIE-FRANCE BARTHE
M. PATRICK ECHEGUT
MME MARIE-FRANCE ROUILLIER
MME ANNE-MARIE GUEDON
MME MARIE-NOËLLE LIBAUDE

DEC. n° 080020DR08 du 21-01-2008

Délégation est donnée à Mme Marie-France BARTHE, chargée de recherche, directrice adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BARTHE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrick ECHEGUT, directeur de recherche, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick ECHEGUT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-France ROUILLIER, ingénieure d'études, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France ROUILLIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne-Marie GUEDON, assistante ingénieure, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie GUEDON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Noëlle LIBAUDE, assistante ingénieure, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Dominique MASSIOT, directeur de l'UPR n° 3079

UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire

M. JEAN-CLAUDE BELOEIL
M. PATRICK MIDOUX
M. JEAN-CLAUDE MAURIZOT
MME VIVIANE THUILLIER

DEC. n° 080042DR08 du 24-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Claude BELOEIL, directeur de l'UPR n° 4301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude BELOEIL, délégation est donnée à M. Patrick MIDOUX, directeur de recherche, à M. Jean-Claude MAURIZOT, directeur de recherche, et à Mme Viviane THUILLIER, ingénieure d'études aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire

M. PATRICK MIDOUX
M. JEAN-CLAUDE MAURIZOT
MME VIVIANE THUILLIER

DEC. n° 080043DR08 du 24-01-2008

Délégation est donnée à M. Patrick MIDOUX, directeur de recherche, directeur adjoint par intérim, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MIDOUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Claude MAURIZOT, directeur de recherche, chercheur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude MAURIZOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Viviane THUILLIER, ingénieure d'études, attachée de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Jean-Claude BELOEIL, directeur de l'UPR n° 4301

UPR n° 9028 - Laboratoire de combustion et de détonique

M. HENRI-NOËL PRESLES
M. MARC BELLENOUE
M. MICHEL BOUSTIE
M. FRANÇOISE ASTIER

DEC n° 080032DR08 du 21-01-2008

Délégation est donnée à M. Henri-Noël PRESLES, directeur de l'UPR n° 9028, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri-Noël PRESLES, délégation est donnée à M. Marc BELLENOUE, professeur des universités, à M. Michel BOUSTIE, chargé de recherche, et à M. Françoise ASTIER, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 9028 - Laboratoire de combustion et de détonique

M. MARC BELLENOUE
M. MICHEL BOUSTIE

DEC n° 080033DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Marc BELLENOUE, professeur des universités, enseignant-chercheur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que

désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BELLE-NOUE, délégation est donnée, aux fins mentionnées ci-dessus, à M. Michel BOUSTIE, chargé de recherche, chercheur. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Henri-Noël PRESLES, directeur de l'UPR n° 9028

UMR n° 6005 - Institut de chimie organique et analytique

M. OLIVIER MARTIN
M. Luc MORIN-ALLORY

DEC n° 080030DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Olivier MARTIN, directeur de l'UMR n° 6005, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MARTIN, délégation est donnée à M. Luc MORIN-ALLORY, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6005 - Institut de chimie organique et analytique

M. Luc MORIN-ALLORY

DEC n° 080031DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Luc MORIN-ALLORY, professeur des universités, directeur adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Olivier MARTIN, directeur de l'UMR n° 6005

UMR n° 6008 - Laboratoire de chimie et de microbiologie de l'eau

M. BERNARD LEGUBE
M. PATRICK MAZELLIER
MME NATHALIE KARPEL VEL LEITNER

DEC. n° 080017DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Bernard LEGUBE, directeur de l'UMR n° 6008, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard LEGUBE, délégation de signature est donnée à M. Patrick MAZELLIER, chargé de recherches, et à Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER, directrice de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6046 - Institut international de paléoprimatologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements

M. JEAN-JACQUES JAEGER
M. PATRICK VIGNAUD
MME GHISLAINE FLORENT

DEC n° 080008DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques JAEGER, directeur de l'UMR n° 6046, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques JAEGER, délégation de signature est donnée à M. Patrick VIGNAUD, maître de conférences, et à Mme Ghislaine FLORENT, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6046 - Institut international de paléoprimatologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements

M. PATRICK VIGNAUD
MME GHISLAINE FLORENT

DEC n° 080009DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Patrick VIGNAUD, maître de conférences, directeur adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick VIGNAUD, délégation est donnée, aux fins mentionnées ci-dessus, à Mme Ghislaine FLORENT, technicienne de classe exceptionnelle, secrétaire de laboratoire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Jean-Jacques JAEGER, directeur de l'UMR n° 6046

UMR n° 6083 - Laboratoire de mathématiques et physique théorique

M. EMMANUEL LESIGNE
M. HECTOR GIACOMINI

DEC n° 080028DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Emmanuel LESIGNE, directeur de l'UMR n° 6083, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel LESIGNE, délégation est donnée à M. Hector GIACOMINI, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6083 - Laboratoire de mathématiques et physique théorique

M. HECTOR GIACOMINI

DEC n° 080029DR08 du 21-01-2008

Délégation est donnée à M. Hector GIACOMINI, professeur des universités, directeur adjoint, de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Emmanuel LESIGNE, directeur de l'UMR n° 6083

UMR n° 6086 - Laboratoire de mathématiques et applications

M. POL VANHAECKE
M. MARC ARNAUDON

DEC. n° 080047DR08 du 25-01-2008

Délégation est donnée à M. Pol VANHAECKE, directeur de l'UMR n° 6086, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte.
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pol VANHAECKE, délégation est donnée à M. Marc ARNAUDON, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6086 - Laboratoire de mathématiques et applications

M. MARC ARNAUDON

DEC. n° 080048DR08 du 25-01-2008

Délégation est donnée à M. Marc ARNAUDON, professeur des universités, enseignant chercheur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Pol VANHAECKE, directeur de l'UMR n° 6086

UMR n° 6115 - Laboratoire de physique et chimie de l'environnement

M. MICHEL TAGGER
M. GILLES POULET
MME ISABELLE LANGER
MME CORINNE REVIL
M. CLAUDE ROBERT
M. DOMINIQUE LAGOUTTE

DEC. n° 080034DR08 du 21-01-2008

Délégation est donnée à M. Michel TAGGER, directeur de l'UMR n° 6115, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel TAGGER, délégation est donnée à M. Gilles POULET, professeur des universités, à Mme Isabelle LANGER, assistante ingénieure, à Mme Corinne REVIL, technicienne de classe exceptionnelle, à M. Claude ROBERT, ingénieur de recherche, et à M. Dominique LAGOUTTE, ingénieur de recherche hors classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6157 - Laboratoire d'électrodynamique des matériaux avancés

M. FRANÇOIS GERVAIS

DEC. n° 080024DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. François GERVAIS, directeur de l'UMR n° 6157, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et

dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte.
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6187 - Institut de physiologie et biologie cellulaires

M. FRÉDÉRIC BECQ
MME LALASOA RAYNAUD

DEC. n° 080012DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Frédéric BECQ, directeur de l'UMR n° 6187, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte.
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BECQ, délégation de signature est donnée à Mme Lalasoa RAYNAUD, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6187 - Institut de physiologie et biologie cellulaires

MME LALASOA RAYNAUD

DEC. n° 080013DR08 du 18-01-2008

Délégation est donnée à Mme Lalasoa RAYNAUD, assistante ingénieure, gestionnaire du laboratoire, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Frédéric BECQ, directeur de l'UMR n° 6187

UMR n° 6221 - Laboratoire d'économie d'Orléans

MME ANNE LAVIGNE
M. PATRICK VILLIEU
M. CHRISTOPHE LAVIALLE

DEC. n° 080026DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à Mme Anne LAVIGNE, directrice de l'UMR n° 6221, à l'effet de signer, au nom de la déléguée

régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LAVIGNE, délégation est donnée à M. Patrick VILLIEU, professeur des universités, et à M. Christophe LAVIALLE, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6221 - Laboratoire d'économie d'Orléans

M. PATRICK VILLIEU
M. CHRISTOPHE LAVIALLE

DEC. n° 080027DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Patrick VILLIEU, professeur des universités, enseignant-chercheur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick VILLIEU, délégation est donnée, aux fins mentionnées ci-dessus, à M. Christophe LAVIALLE, maître de conférence, enseignant-chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Anne LAVIGNE, directrice de l'UMR n° 6221

UMR n° 6223 - Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

M. CLAUDIO GALDERISI

DEC. n° 080022DR08 du 21-01-2008

Délégation est donnée à M. Claudio GALDERISI, directeur de l'UMR n° 6223, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte.
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6223 - Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

MME CLAUDE ARRIGNON

DEC. n° 080023DR08 du 21-01-2008

Délégation est donnée à Mme Claude ARRIGNON, technicienne de classe exceptionnelle, secrétaire de laboratoire, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Claudio GALDERISI, directeur de l'UMR n° 6223

UMR n° 6239 - Génétique, immunothérapie, chimie et cancer

M. Yves BIGOT

MME EVELYNE DEQUEANT

MME MARIE-CLAUDE VIAUD-MASSUARD

DEC n° 080005DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Yves BIGOT, directeur de l'UMR n° 6239, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves BIGOT, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne DEQUEANT, assistante ingénieure, et à Mme Marie-Claude VIAUD-MASSUARD, professeure des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6239 - Génétique, immunothérapie, chimie et cancer

MME EVELYNE DEQUEANT

MME MARIE-CLAUDE VIAUD-MASSUARD

DEC n° 080006DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à Mme Evelyne DEQUEANT, assistante ingénieure, secrétaire de laboratoire, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne DEQUEANT, délégation est donnée, aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Claude VIAUD-MASSUARD, professeure des universités.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Yves BIGOT, directeur de l'UMR n° 6239

UMR n° 6250 - Littoral, environnement et sociétés

M. GÉRARD BLANCHARD

M. SYLVAIN LAMARE

M. LOUIS MARROU

DEC. n° 080036DR08 du 31-01-2008

Délégation est donnée à M. Gérard BLANCHARD, directeur de l'UMR n° 6250, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BLANCHARD, délégation est donnée à M. Sylvain LAMARE, professeur des universités, et à M. Louis MARROU, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6250 - Littoral, environnement et sociétés

M. SYLVAIN LAMARE

M. LOUIS MARROU

DEC. n° 080037DR08 du 22-01-2008

Délégation est donnée à M. Sylvain LAMARE, professeur des universités, directeur adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain LAMARE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Louis MARROU, professeur des universités, directeur adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Gérard BLANCHARD, directeur de l'UMR n° 6250

UMR n° 6503 - Laboratoire de catalyse en chimie organique

M. JEAN-MICHEL LEGER

M. PATRICK MAGNOUX

M. YANNICK POUILLOUX

DEC. n° 080014DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Michel LEGER, directeur de l'UMR n° 6503, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel LEGER, délégation de signature est donnée à M. Patrick MAGNOUX, directeur de recherche, et à M. Yannick POUILLOUX, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6503 - Laboratoire de catalyse en chimie organique

M. PATRICK MAGNOUX
M. YANNICK POUILLOUX

DEC. n° 080015DR08 du 18-01-2008

Délégation est donnée à M. Patrick MAGNOUX, directeur de recherche, chercheur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MAGNOUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yannick POUILLOUX, professeur des universités, enseignant chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Jean-Michel LEGER, directeur de l'UMR n° 6503

UMR n° 6514 - Synthèse et réactivité des substances naturelles

M. ANDRÉ AMBLES
M. CHRISTOPHE LEN

DEC. n° 080044DR08 du 24-01-2008

Délégation est donnée à M. André AMBLES, directeur de l'UMR n° 6514, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André AMBLES, délégation est donnée à M. Christophe LEN, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6556 - Ecologie, évolution, symbiose

M. DIDIER BOUCHON
M. ROLAND RAIMOND

DEC. n° 080045DR08 du 29-01-2008

Délégation est donnée à M. Didier BOUCHON, directeur de l'UMR n° 6556, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOUCHON, délégation est donnée à M. Roland RAIMOND, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6556 - Ecologie, évolution, symbiose

M. ROLAND RAIMOND

DEC. n° 080046DR08 du 24-01-2008

Délégation est donnée à M. Roland RAIMOND, maître de conférences, enseignant-chercheur, de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Didier BOUCHON, directeur de l'UMR n° 6556

UMR n° 6608 - Laboratoire d'études thermiques

M. DENIS LEMONNIER
M. DANIEL PETIT

DEC. n° 080016DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Denis LEMONNIER, directeur de l'UMR n° 6608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis LEMONNIER, délégation de signature est donnée à M. Daniel PETIT, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6609 - Laboratoire d'études aérodynamiques

M. YVES GERVAIS
M. SERGE MACIA
M. JACQUES BOREE
M. JEAN-CHRISTOPHE VALIERE

DEC. n° 080038DR08 du 22-01-2008

Délégation est donnée à M. Yves GERVAIS, directeur de l'UMR n° 6609, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GERVAIS, délégation est donnée à M. Serge MACIA, ingénieur d'études, à M. Jacques BOREE, professeur des universités, et à M. Jean-Christophe VALIERE, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6609 - Laboratoire d'études aérodynamiques

M. SERGE MACIA
M. JACQUES BOREE
M. JEAN-CHRISTOPHE VALIERE

DEC. n° 080039DR08 du 22-01-2008

Délégation est donnée à M. Serge MACIA, ingénieur d'études, gestionnaire, de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Yves GERVAIS, directeur de l'UMR n° 6609

UMR n° 6630 - Laboratoire de métallurgie physique

M. ROLLY-JACQUES GABORIAUD
M. FRÉDÉRIC BADAWI

DEC. n° 080021DR08 du 29-01-2008

Délégation est donnée à M. Rolly-Jacques GABORIAUD, directeur de l'UMR n° 6630, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rolly-Jacques GABORIAUD, délégation de signature est donnée à M. Frédéric

BADAWI, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

FRE n° 3114 - Hydrologie, argiles, sols et altérations

M. ALAIN MEUNIER
MME SABINE PETIT

DEC. n° 080003DR08 du 18-01-2008

Délégation est donnée à M. Alain MEUNIER, directeur de la FRE n° 3114, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MEUNIER, délégation de signature est donnée à Mme Sabine PETIT, chercheuse, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

FRE n° 3114 - Hydrologie, argiles, sols et altérations

MME MARIE-FRANCE HUBERT

DEC. n° 080004DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à Mme Marie-France HUBERT, technicienne de classe exceptionnelle, gestionnaire, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Yves BIGOT, directeur de la FRE n° 3114

FR n° 2964 - Fédération Denis Poisson

M. GUY BARLES
M. STÉPHANE CORDIER
M. EMMANUEL LESIGNE
MME MARIE-FRANCE GRESPIER

DEC. n° 080007DR08 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Guy BARLES, directeur de la FR n° 2964, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy BARLES, délégation de signature est donnée à M. Stéphane CORDIER, professeur des universités, à M. Emmanuel LESIGNE, professeur des universités, et à Mme Marie-France GRESPIER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

DR10 - Alsace

UMR n° 7504 - Institut de physique et de chimie des matériaux de Strasbourg

M. MARC DRILLON
M. DANIEL GUILLON
MME ANITA GRASSET

DEC. n° 070069DR10 du 10-01-2008

Délégation est donnée à M. Marc DRILLON, directeur de l'UMR n° 7504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les bons de commandes nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7504 et à 20 000 € HT pour les délégataires, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DRILLON, délégation de signature est donnée à M. Daniel GUILLON [DR - CNRS], et à Mme Anita GRASSET [IE - CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040060DR10 du 25 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

DR13 - Languedoc-Roussillon

UPR n° 8521 - Institut de science et de génie des matériaux et procédés

M. ALAIN DOLLET
M. JEAN-PIERRE COUDERT

DEC. n° 070180DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Alain DOLLET, DR, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DOLLET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Pierre COUDERT, IE, administrateur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles FLAMANT, directeur de l'UPR n° 8521

UMR n° 5149 - Institut de mathématique et de modélisation de Montpellier

MME GENEVIÈVE PIARD

DEC. n° 070174DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Geneviève PIARD, IE2, assistante de direction, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude CIBILS, directeur de l'UMR n° 5149

UMR n° 5214 - Institut électronique du SUD

MME ANNARELLA REMERCIARO
M. FRANÇOIS FOREST

DEC. n° 070172DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Annarella REMERCIARO, AI, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annarella REMERCIARO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. François FOREST, professeur, directeur adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel GASQUET, directeur de l'UMR n° 5214

UMR n° 5024 - Groupe de recherche en astronomie et astrophysique du Languedoc

MME DAHBIA TALBI
MME JOCELYNE GAUTHIER

DEC. n° 070134DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Dahbia TALBI, CR1, directrice adjointe par interim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dahbia TALBI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Jocelyne GAUTHIER, TCE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Agnès LEBRE, directrice de l'UMR n° 5024

UMR n° 5235 - Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques

MME CATHERINE BRAUN-BRETON
M. HENRI VIAL
M. GEORGES LUTFALLA
M. LAURENT KREMER
M. ANDRÉ GORENFLOT
MME CHRISTINE BOUSQUET

DEC. n° 070188DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Catherine BRAUN-BRETON, directrice de l'UMR n° 5235, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BRAUN-BRETON, délégation de signature est donnée à M. Henri VIAL, DR, à M. Georges LUTFALLA, DR, à M. Laurent KREMER, CR, à M. André GORENFLOT, PR et à Mme Christine BOUSQUET, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070099DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5235 - Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques

M. GEORGES LUTFALLA
M. HENRI VIAL
M. LAURENT KREMER
M. ANDRÉ GORENFLOT

DEC. n° 070189DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Georges LUTFALLA, DR, sous-directeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges LUTFALLA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Henri VIAL, DR, chef d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri VIAL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Laurent KREMER, CR, chef d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent KREMER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. André GORENFLOT, PR, chef d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André GORENFLOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Christine BOUSQUET, AI, responsable gestion.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine BRAUN-BRETON, directrice de l'UMR n° 5235

UMR n° 5257 - Institut de chimie séparative de Marcoule
M. ANDRÉ GUEYNE

DEC. n° 070178DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. André GUEYNE, IR, adjoint au directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thomas ZEMB, directeur de l'UMR n° 5257

UMR n° 5474 - Laboratoire Montpellierain d'économie théorique et appliquée

MME ISABELLE ROMESTAN
M. CHARLES FIGUIERES

DEC. n° 070187DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Isabelle ROMESTAN, AI, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle ROMESTAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Charles FIGUIERES, CR1, directeur adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc WILLINGER, directeur de l'UMR n° 5474

UMR n° 5506 - Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier

M. FRANÇOIS PIERRO
M. EMILE PRAUD

DEC. n° 070168DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. François PIERROT, DR2, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François PIERROT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Emile PRAUD, IR1, secrétaire général.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel ROBERT, directeur de l'UMR n° 5506

UMR n° 5554 - Institut des sciences de l'évolution

M. RACHID CHEDDADI
M. PIERRE BOURSOT

DEC. n° 070176DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Rachid CHEDDADI, DR2, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

tion des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rachid CHEDDADI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre BOURSOT, DR2, directeur adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Christophe AUFFRAY, directeur de l'UMR n° 5554

UMR n° 5569 - Hydrosociétés Montpellier

MME NICOLE COUESNON

DEC. n° 070166DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Nicole COUESNON, IE, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric SERVAT, directeur de l'UMR n° 5569

GDR n° 2968 - SIPGECC

**MME HÉLÈNE LEMOINE
M. PHILIPPE JARNE**

DEC. n° 070182DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Hélène LEMOINE, IE1C, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène LEMOINE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe JARNE, DR1, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Isabelle CHUINE, directrice du GDR n° 2968

IFR n° 3 - Communications cellulaires normales et pathologiques

MME LYDIE LE CLAINCHE

DEC. n° 070158DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Lydie LE CLAINCHE, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joël NARGEOT, directeur de l'IFR n° 3

DR14 - Midi-Pyrénées

UPR n° 8001 - Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes

**M. RAJA CHATILA
M. JEAN-LOUIS SANCHEZ
M. ALAIN FILIPOWICZ
MME RÉGINE DURAN**

DEC. n° 070154DR14 du 18-12-2007

Délégation est donnée à M. Raja CHATILA, directeur de l'UPR n° 8001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raja CHATILA, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis SANCHEZ, DR2, à M. Alain FILIPOWICZ, IR, et à Mme Régine DURAN, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070004DR14 du 12 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UPR n° 8001 - Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes

**M. JEAN-LOUIS SANCHEZ
M. ALAIN FILIPOWICZ
M. JEAN-LOUIS SANCHEZ
MME RÉGINE DURAN**

DEC. n° 070155DR14 du 18-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Louis SANCHEZ, DR2, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis SANCHEZ, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Alain FILIPOWICZ, IR, secrétaire général.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis SANCHEZ et de M. Alain FILIPOWICZ, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Régine DURAN, IE, responsable du service gestion.

La décision n° 070005DR14 du 12 janvier 2007 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Raja CHATILA, directrice de l'UPR n° 8001

URA n° 1357 - Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique

**M. ERIC BRUN
M. JOËL POITEVIN
M. FRÉDÉRIC AVRIL**

DEC. n° 070148DR14 du 14-11-2007

Délégation est donnée à M. Eric BRUN, directeur de l'URA n° 1357, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale

prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric BRUN, délégation de signature est donnée à M. Joël POITEVIN, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et à M. Frédéric AVRIL, attaché d'administration, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060072DR14 du 19 septembre 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

URA n° 1357 - Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique

M. JOËL POITEVIN
M. FRÉDÉRIC AVRIL

DEC. n° 070149DR14 du 14-11-2007

Délégation est donnée à M. Joël POITEVIN, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël POITEVIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Frédéric AVRIL, attaché d'administration, chef de la division des affaires générales du CNRM.

La décision n° 060073DR14 du 19 septembre 2006 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric BRUN, directeur de l'URA n° 1357

DR15 - Aquitaine-Limousin

UMR n° 5084 - Chimie nucléaire analytique et bio-environnementale

M. BERNARD-DOMINIQUE LAVIELLE
MME CLAIRE SERGEANT
M. GÉRARD DELERIS
M. MICHAEL SERGE PRAVIKOFF

DEC. n° 070219DR15 du 14-11-2007

Délégation est donnée à M. Bernard-Dominique LAVIELLE, directeur de l'UMR n° 5084, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard-Dominique LAVIELLE, délégation de signature est donnée à Mme Claire SERGEANT, chargée de recherche, chercheuse, à M. Gérard DELERIS, professeur, directeur adjoint, et à M. Michael Serge PRAVIKOFF, chargé de recherche, chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5084 - Chimie nucléaire analytique et bio-environnementale

MME CLAIRE SERGEANT
M. GÉRARD DELERIS
M. MICHAEL SERGE PRAVIKOFF

DEC. n° 070220DR15 du 14-11-2007

Délégation est donnée à Mme Claire SERGEANT, chargée de recherche, chercheuse, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire SERGEANT, chargée de recherche, chercheuse, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gérard DELERIS, professeur, directeur adjoint, et à M. Michael Serge PRAVIKOFF, chargé de recherche, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard-Dominique LAVIELLE, directeur de l'UMR n° 5084

UMR n° 5114 - Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale

M. PHILIPPE AUVERGNON
M. FRANCK DJIAN

DEC. n° 070230DR15 du 19-12-2007

Délégation est donnée à M. Philippe AUVERGNON, directeur de l'UMR n° 5114, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe AUVERGNON, délégation de signature est donnée à M. Franck DJIAN, ingénieur d'études, responsable administratif et financier aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5114 - Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale

M. FRANCK DJIAN

DEC. n° 070231DR15 du 19-12-2007

Délégation est donnée à M. Franck DJIAN, ingénieur d'études, responsable administratif et financier, à l'effet de signer au

nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe AUVERGNON, directeur de l'UMR n° 5114

UMR n° 5164 - Composantes innées de la réponse immunitaire et différenciation

M. JEAN-FRANÇOIS MOREAU
MME JULIE DECHANET-MERVILLE
MME GENEVIÈVE BICHAUD-GRAVES

DEC. n° 070223DR15 du 07-12-2007

Délégation est donnée à M. Jean-François MOREAU, directeur de l'UMR n° 5164, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François MOREAU, délégation de signature est donnée à Mme Julie DECHANET-MERVILLE, directrice de recherche, directrice adjointe, et à Mme Geneviève BICHAUD-GRAVES, technicienne, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5164 - Composantes innées de la réponse immunitaire et différenciation

MME JULIE DECHANET-MERVILLE
MME GENEVIÈVE BICHAUD-GRAVES

DEC. n° 070224DR15 du 07-12-2007

Délégation est donnée à Mme Julie DECHANET-MERVILLE, directrice de recherche, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie DECHANET-MERVILLE, directrice de recherche, directrice adjointe, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Geneviève BICHAUD-GRAVES, technicienne, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François MOREAU, directeur de l'UMR n° 5164

UMR n° 5199 - De la préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie

M. JACQUES JAUBERT
M. BRUNO MAUREILLE
MME ANNE DELAGNES
MME SYLVIE DJIAN
MME DANIELLE GALLARDO

DEC. n° 070221DR15 du 07-12-2007

Délégation est donnée à M. Jacques JAUBERT, directeur de l'UMR n° 5199, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques JAUBERT, délégation de signature est donnée à M. Bruno MAUREILLE, directeur de recherche, directeur adjoint, à Mme Anne DELAGNES, chargée de recherche, directrice adjointe, à Mme Sylvie DJIAN, ingénieure d'études, administratrice de l'unité, et à Mme Danielle GALLARDO, assistante ingénieure, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5199 - De la préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie

M. BRUNO MAUREILLE
MME ANNE DELAGNES
MME SYLVIE DJIAN
MME DANIELLE GALLARDO

DEC. n° 070222DR15 du 07-12-2007

Délégation est donnée à M. Bruno MAUREILLE, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno MAUREILLE, directeur de recherche, directeur adjoint, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus Mme Anne DELAGNES, chargée de recherche, directrice adjointe, à Mme Sylvie DJIAN, ingénieure d'études, administratrice de l'unité, et à Mme Danielle GALLARDO, assistante ingénieure, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques JAUBERT, directeur de l'UMR n° 5199

UMR n° 5218 - Laboratoire de l'intégration, du matériau au système

M. PASCAL FOUILLAT
M. CLAUDE PELLET
MME VALÉRIE VIGNERAS
M. JEAN-PAUL BOURRIERES

DEC. n° 070214DR15 du 05-12-2007

Délégation est donnée M. Pascal FOUILLAT, directeur de l'UMR n° 5218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement

ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal FOUILLAT, délégation de signature est donnée à M. Claude PELLET, professeur, directeur adjoint, à Mme Valérie VIGNERAS, professeure, directrice adjointe, et à M. Jean-Paul BOURRIERES, professeur, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5218 - Laboratoire de l'intégration, du matériau au système

M. CLAUDE PELLET
MME VALÉRIE VIGNERAS
M. JEAN-PAUL BOURRIERES

DEC. n° 070215DR15 du 05-12-2007

Délégation est donnée à M. Claude PELLET, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement M. Claude PELLET, professeur, directeur adjoint, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Valérie VIGNERAS, professeure, directrice adjointe et à M. Jean-Paul BOURRIERES, professeur, directeur adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal FOUILLAT, directeur de l'UMR n° 5218

UMR n° 5258 - Laboratoire du futur

M. MATHIEU JOANICOT
M. JEAN-BAPTISTE SALMON
MME ANNIE COLIN
MME CÉLINE MOCQUANT

DEC. n° 070198DR15 du 27-11-2007

Délégation est donnée à M. Mathieu JOANICOT, directeur de l'UMR n° 5258, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu JOANICOT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Baptiste SALMON, chargé de recherche, chercheur, à Mme Annie COLIN, professeure, enseignante chercheuse, et à Mme Céline MOCQUANT, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5258 - Laboratoire du futur

M. MATHIEU JOANICOT
M. JEAN-BAPTISTE SALMON
MME ANNIE COLIN
MME CÉLINE MOCQUANT

DEC. n° 070199DR15 du 27-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Baptiste SALMON, chargé de recherche, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste SALMON, chargé de recherche, chercheur, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Annie COLIN, professeure, enseignante chercheuse, et à Mme Céline MOCQUANT, responsable administratif et financier.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mathieu JOANICOT, directeur de l'UMR n° 5258

UMR n° 5629 - Laboratoire de chimie des polymères organiques

M. HENRI CRAMAIL
MME CORINNE GONCALVES DE CARVALHO

DEC. n° 070217DR15 du 23-11-2007

Délégation est donnée à M. Henri CRAMAIL, directeur de l'UMR n° 5629, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri CRAMAIL, délégation de signature est donnée à Mme Corinne GONCALVES DE CARVALHO, assistante ingénieure, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5629 - Laboratoire de chimie des polymères organiques

MME CORINNE GONCALVES DE CARVALHO

DEC. n° 070218DR15 du 23-11-2007

Délégation est donnée à Mme Corinne GONCALVES DE CARVALHO, assistante ingénieure, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Henri CRAMAIL, directeur de l'UMR n° 5629

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 3128 - Droit et changement social

MME SOIZIC LORVELLEC

DEC. n° 080073DR17 du 30-01-2008

Délégation est donnée à Mme Soizic LORVELLEC, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques FIALAIRE, directeur de l'UMR n° 3128

UMR n° 3128 - Droit et changement social

**M. JACQUES FIALAIRE
MME SOIZIC LORVELLEC**

DEC. n° 080072DR17 du 25-01-2008

Délégation est donnée à M. Jacques FIALAIRE, directeur de l'UMR n° 6214, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte.
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques FIALAIRE, délégation de signature est donnée à Mme Soizic LORVELLEC, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégrant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6010 - Laboratoire des oxydes et fluorures

**MME ODILE BOHNKE
M. PHILIPPE LACORRE**

DEC. n° 080014DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à Mme Odile BOHNKE, directrice de l'UMR n° 6010, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Odile BOHNKE, délégation de signature est donnée à M. Philippe LACORRE, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégrant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6010 - Laboratoire des oxydes et fluorures

M. PHILIPPE LACORRE

DEC. n° 080015DR17 du 18-01-2008

Délégation est donnée à M. Philippe LACORRE, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Odile BOHNKE, directrice de l'UMR n° 6010

UMR n° 6011 - Unité de chimie organique moléculaire et macromoléculaire

**M. LAURENT FONTAINE
M. GILLES DUJARDIN
MME IRÈNE CAMPISTRON**

DEC. n° 080047DR17 du 29-01-2008

Délégation est donnée à M. Laurent FONTAINE, directeur de l'UMR n° 6011, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Gilles DUJARDIN, directeur de recherche, et à Mme Irène CAMPISTRON, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégrant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6051 - Centre de recherche sur l'action politique en Europe

**M. CHRISTIAN LE BART
MME SYLVIE OLLITRAULT
MME MARYLÈNE BERCEGEAY**

DEC. n° 080053DR17 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Christian LE BART, directeur de l'UMR n° 6051, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian LE BART, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie OLLITRAULT, chargée de recherche et à Mme Marylène BERCEGEAY, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégrant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6051 - Centre de recherche sur l'action politique en Europe

MME SYLVIE OLLITRAULT
MME MARYLÈNE BERCEGEAY

DEC. n° 080054DR17 du 28-01-2008

Délégation est donnée à Mme Sylvie OLLITRAULT, chargée de recherche, et à Mme Marylène BERCEGEAY, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian LE BART, directeur de l'UMR n° 6051

UMR n° 6074 - Institut de recherche en informatique et système aléatoire

M. PATRICK BOUTHEMY
MME CATHERINE PIERRE-RADENAC
M. JEAN-PAUL GUILLOIS
MME FRANÇOISE MAISONNEUVE
M. JEAN-PIERRE GUILLOT

DEC. n° 080078DR17 du 05-02-2008

Délégation est donnée à M. Patrick BOUTHEMY, directeur de l'UMR n° 6074, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BOUTHEMY, délégation de signature est donnée à Mme Catherine PIERRE-RADENAC, ingénieure de recherche, à M. Jean-Paul GUILLOIS, ingénieur de recherche, à Mme Françoise MAISONNEUVE, ingénieure de recherche, et à M. Jean-Pierre GUILLOT, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégrant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6087 - Laboratoire de physique de l'état condensé

M. JEAN-MARC GRENECHE
M. ALAIN BULOUE

DEC. n° 080022DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Marc GRENECHE, directeur de l'UMR n° 6087, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc GRENECHE, délégation de signature est donnée à M. Alain BULOUE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de

changement du délégué régional (délégrant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6087 - Laboratoire de physique de l'état condensé

M. ALAIN BULOUE

DEC. n° 080023DR17 du 21-01-2008

Délégation est donnée à M. Alain BULOUE, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc GRENECHE, directeur de l'UMR n° 6087

UMR n° 6093 - Laboratoire angevin de recherche en mathématiques

M. JEAN-JACQUES LOEB
M. ADAM PARUSINSKI

DEC. n° 080010DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques LOEB, directeur de l'UMR n° 6093, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques LOEB, délégation de signature est donnée à M. Adam PARUSINSKI, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégrant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6093 - Laboratoire angevin de recherche en mathématiques

M. ADAM PARUSINSKI

DEC. n° 080011DR17 du 18-01-2008

Délégation est donnée à M. Adam PARUSINSKI, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Jacques LOEB, directeur de l'UMR n° 6093

UMR n° 6112 - Laboratoire de planétologie et géodynamique de Nantes

M. ERIC HUMLER
M. OLIVIER GRASSET

DEC. n° 080008DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à M. Eric HUMLER, directeur de l'UMR n° 6112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric HUMLER, délégation de signature est donnée à M. Olivier GRASSET, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6112 - Laboratoire de planétologie et géodynamique de Nantes

M. OLIVIER GRASSET

DEC. n° 080009DR17 du 18-01-2008

Délégation est donnée à M. Olivier GRASSET, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric HUMLER, directeur de l'UMR n° 6112

UMR n° 6118 - Géosciences Rennes

M. JEAN DE BREMONT D'ARS
MME CÉCILE DALIBARD-RAOUT

DEC. n° 080062DR17 du 25-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean De BREMONT D'ARS, chargé de recherche, et à Mme Cécile DALIBARD-RAOUT, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Denis GAPAIS, directeur de l'UMR n° 6118

UMR n° 6120 - Polymères, colloïdes, interfaces

MME FABIENNE PONCIN-EPAILLARD
M. CHRISTOPHE CHASSENIEUX

DEC. n° 080020DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à Mme Fabienne PONCIN-EPAILLARD, directrice de l'UMR n° 6120, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne PONCIN-EPAILLARD, délégation de signature est donnée à M. Christophe CHASSENIEUX, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6120 - Polymères, colloïdes, interfaces

M. CHRISTOPHE CHASSENIEUX

DEC. n° 080020DR17 du 18-01-2008

Délégation est donnée à M. Christophe CHASSENIEUX, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Fabienne PONCIN-EPAILLARD, directrice de l'UMR n° 6120

UMR n° 6197 - Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes

M. DANIEL PRIEUR
MME ANNE GODFROY

DEC. n° 080064DR17 du 24-01-2008

Délégation est donnée à M. Daniel PRIEUR, directeur de l'UMR n° 6197, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte.
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel PRIEUR, délégation de signature est donnée à Mme Anne GODFROY, directrice de recherche Ifremer, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6200 - Laboratoire de chimie, ingénierie moléculaire et matériaux d'Angers

M. PATRICK BATAIL
M. PHILIPPE BLANCHARD
M. JACK COUSSEAU

DEC. n° 080051DR17 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Patrick BATAIL, directeur de l'UMR n° 6200, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des

crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BATAIL, délégation de signature est donnée à M. Philippe BLANCHARD, directeur de recherche, et à M. Jack COUSSEAU, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6200 - Laboratoire de chimie, ingénierie moléculaire et matériaux d'Angers

M. PHILIPPE BLANCHARD
M. JACK COUSSEAU

DEC. n° 080052DR17 du 22-01-2008

Délégation est donnée à M. Philippe BLANCHARD, directeur de recherche et à M. Jack COUSSEAU, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick BATAIL, directeur de l'UMR n° 6200

UMR n° 6204 - Unité de biotechnologie, biocatalyse et biorégulation

MME JOSIANE FONTAINE-PERUS
M. VINH TRAN
M. CHARLES TELLIER
M. TAKAHASHI MASAYUKI

DEC. n° 080039DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à Mme Josiane FONTAINE-PERUS, directrice de l'UMR n° 6204, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Josiane FONTAINE-PERUS, délégation de signature est donnée à M. Vinh TRAN, professeur, à M. Charles TELLIER, professeur, et à M. Takahashi MASAYUKI, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6204 - Unité de biotechnologie, biocatalyse et biorégulation

M. VINH TRAN
M. CHARLES TELLIER
M. TAKAHASHI MASAYUKI

DEC. n° 080040DR17 du 22-01-2008

Délégation est donnée à M. Vinh TRAN, professeur, à M. Charles TELLIER, professeur, et à M. Takahashi MASAYUKI, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Josiane FONTAINE-PERUS, directrice de l'UMR n° 6204

UMR n° 6207 - Laboratoire de mathématiques de Brest

MME ANNICK NICOLLE

DEC. n° 080058DR17 du 28-01-2008

Délégation est donnée à Mme Annick NICOLLE, contractuelle type CNRS 3D, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre CARDALIAGUET, directeur de l'UMR n° 6207

UMR n° 6211 - Centre de recherche en économie et management

M. VINCENT MERLIN
M. FRANCK MORAUX
M. YVON ROCABOY

DEC. n° 080074DR17 du 28-01-2008

Délégation est donnée à M. Vincent MERLIN, directeur de l'UMR n° 6211, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte.
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent MERLIN, délégation de signature est donnée à M. Franck MORAUX, professeur, et à M. Yvon ROCABOY, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6214 - Biologie neuro-vasculaire intégrée

M. DANIEL HENRION
MME CARMEN MARTINEZ
M. LAURENT LOUFRANI

DEC. n° 080068DR17 du 24-01-2008

Délégation est donnée à M. Daniel HENRION, directeur de l'UMR n° 6214, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel HENRION, délégation de signature est donnée à Mme Carmen MARTINEZ, directrice de recherche, et à M. Laurent LOUFRANI, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6214 - Biologie neuro-vasculaire intégrée

MME CARMEN MARTINEZ
M. LAURENT LOUFRANI

DEC. n° 080069DR17 du 30-01-2008

Délégation est donnée à Mme Carmen MARTINEZ, directrice de recherche, et à M. Laurent LOUFRANI, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel HENRION, directeur de l'UMR n° 6214

UMR n° 6230 - Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation

M. BRUNO BUJOLI
M. ANDRÉ GUINGANT
M. MOHAMMED BOUJTITA
M. MARC PETIT

DEC. n° 080066DR17 du 24-01-2008

Délégation est donnée à M. Bruno BUJOLI, directeur de l'UMR n° 6230, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno BUJOLI, délégation de signature est donnée à M. André GUINGANT, directeur de recherche, à M. Mohammed BOUJTITA, maître de conférence, et à M. Marc PETIT, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6230 - Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation

M. ANDRÉ GUINGANT
M. MOHAMMED BOUJTITA
M. MARC PETIT

DEC. n° 080067DR17 du 28-01-2008

Délégation est donnée à M. André GUINGANT, directeur de recherche, à M. Mohammed BOUJTITA, maître de conférences, et à M. Marc PETIT, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno BUJOLI, directeur de l'UMR n° 6230

UMR n° 6241 - Laboratoire d'informatique de Nantes Atlantique

M. PIERRE COINTE
MME BÉATRICE DAILLE
MME ANNE-FRANÇOISE QUIN

DEC. n° 080045DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à M. Pierre COINTE, directeur de l'UMR n° 6241, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre COINTE, délégation de signature est donnée à Mme Béatrice DAILLE, professeure et à Mme Anne-Françoise QUIN, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6241 - Laboratoire d'Informatique de Nantes Atlantique

MME BÉATRICE DAILLE
MME ANNE-FRANÇOISE QUIN

DEC. n° 080046DR17 du 21-01-2008

Délégation est donnée à Mme Béatrice DAILLE, professeur, et à Mme Anne-Françoise QUIN, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre COINTE, directeur de l'UMR n° 6241

UMR n° 6251 - Institut de physique de Rennes

MME ANNE RENAULT
M. IAN SIMS
Mlle NATHALIE CHOUREAU

DEC. n° 080037DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à M. Mme Anne RENAULT, directrice de l'UMR n° 6251, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne RENAULT, délégation de signature est donnée à M. Ian SIMS, professeur et à Mlle Nathalie CHOUREAU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6251 - Institut de physique de Rennes

M. IAN SIMS
Mlle NATHALIE CHOUREAU

DEC. n° 080038DR17 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Ian SIMS, professeur, et à Mlle Nathalie CHOUREAU, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anne RENAULT, directrice de l'UMR n° 6251

UMR n° 6258 - Centre de recherche historique de l'Ouest

MME ANNIE ANTOINE
M. JEAN-CHARLES SINAUD

DEC. n° 080070DR17 du 24-01-2008

Délégation est donnée à Mme Annie ANTOINE, directrice de l'UMR n° 6258, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie ANTOINE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Charles SINAUD, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6258 - Centre de recherche historique de l'Ouest

M. JEAN-CHARLES SINAUD

DEC. n° 080071DR17 du 28-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Charles SINAUD, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Annie ANTOINE, directrice de l'UMR n° 6258

UMR n° 6262 - Institut de l'Ouest : droit et Europe

M. PHILIPPE PIERRE
MME BRIGITTE FEUILLET
MME CATHERINE FLAESCH-MOUGIN
MME CATHERINE QUEMENER

DEC. n° 080041DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à M. Philippe PIERRE, directeur de l'UMR n° 6262, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PIERRE, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte FEUILLET, professeure, à Mme Catherine FLAESCH-MOUGIN, professeure, et à Mme Catherine QUEMENER, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6262 - Institut de l'Ouest : droit et Europe

MME BRIGITTE FEUILLET
MME CATHERINE FLAESCH-MOUGIN
MME CATHERINE QUEMENER

DEC. n° 080042DR17 du 24-01-2008

Délégation est donnée à Mme Brigitte FEUILLET, professeure, à Mme Catherine FLAESCH-MOUGIN, professeure, et à Mme Catherine QUEMENER, technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERRE, directeur de l'UMR n° 6262

UMR n° 6457 – SUBATECH

M. JACQUES MARTINO
M. GÉRARD PUIL
Mlle CHRISTELLE ROY

DEC. n° 080028DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à M. Jacques MARTINO, directeur de l'UMR n° 6457, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MARTINO, délégation de signature est donnée à M. Gérard PUIL, ingénieur de recherche, et à Mlle Christelle ROY, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6457 – Subatech

M. GÉRARD PUIL
Mlle CHRISTELLE ROY

DEC. n° 080029DR17 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Gérard PUIL, ingénieur de recherche, et à Mlle Christelle ROY, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques MARTINO, directeur de l'UMR n° 6457

UMR n° 6502 - Institut des matériaux Jean Rouxel

M. GUY OUVARD
M. GUY LOUARN
Mme ANDRÉE HULBERT

DEC. n° 080018DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à M. Guy OUVARD, directeur de l'UMR n° 6502, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy OUVARD, délégation de signature est donnée à M. Guy LOUARN, maître de conférences et à Mme Andrée HULBERT, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6502 - Institut des matériaux Jean Rouxel

M. GUY LOUARN
Mme ANDRÉE HULBERT

DEC. n° 080019DR17 du 18-01-2008

Délégation est donnée à M. Guy LOUARN, maître de conférences, et à Mme Andrée HULBERT, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy OUVARD, directeur de l'UMR n° 6502

UMR n° 6510 - Synthèse et électrosynthèse organiques

Mme MIREILLE BLANCHARD-DESCE
Mme CLAUDINE KATAN
Mme CATHERINE BARBEDOR

DEC. n° 080030DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à Mme Mireille BLANCHARD-DESCE, directrice de l'UMR n° 6510, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille BLANCHARD-DESCE, délégation de signature est donnée à Mme Claudine KATAN, chargée de recherche et à Mme Catherine BARBEDOR, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6510 - Synthèse et électrosynthèse organiques

Mme CLAUDINE KATAN
Mme CATHERINE BARBEDOR

DEC. n° 080031DR17 du 23-01-2008

Délégation est donnée à Mme Claudine KATAN, chargée de recherche, et à Mme Catherine BARBEDOR, technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mireille BLANCHARD-DESCE, directrice de l'UMR n° 6510

UMR n° 6521 - Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique

M. YVES LE MEST
M. PHILIPPE SCHOLLHAMMER
MME ISABELLE L'HOSTIS

DEC. n° 080012DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à M. Yves LE MEST, directeur de l'UMR n° 6521, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LE MEST, délégation de signature est donnée à M. Philippe SCHOLLHAMMER, professeur et à Mme Isabelle L'HOSTIS, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6521 - Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique

M. PHILIPPE SCHOLLHAMMER
MME ISABELLE L'HOSTIS

DEC. n° 080013DR17 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Philippe SCHOLLHAMMER, professeur et à Mme Isabelle L'HOSTIS, technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves LE MEST, directeur de l'UMR n° 6521

UMR n° 6523 - Laboratoire de physique des océans

M. CLAUDE ROY
M. BRUNO BLANKE
MME FABIENNE GAILLARD
M. XAVIER CARTON

DEC. n° 080002DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à M. Claude ROY, directeur de l'UMR n° 6523, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude ROY, délégation de signature est donnée à M. Bruno BLANKE, chargé de recherche, à Mme Fabienne GAILLARD, cadre Ifremer et à M. Xavier CARTON, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6523 - Laboratoire de physique des océans

M. BRUNO BLANKE
MME FABIENNE GAILLARD
M. XAVIER CARTON

DEC. n° 080003DR17 du 21-01-2008

Délégation est donnée à M. Bruno BLANKE, chargé de recherche, à Mme Fabienne GAILLARD, cadre Ifremer, et à M. Xavier CARTON, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude ROY, directeur de l'UMR n° 6523

UMR n° 6539 - Laboratoire des sciences de l'environnement marin

M. LAURENT MEMERY
M. FRÉDÉRIC JEAN
M. ERIC MORIZE
M. OLIVIER RAGUENEAU

DEC. n° 080043DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à M. Laurent MEMERY, directeur de l'UMR n° 6539, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent MEMERY, délégation de signature est donnée à M. Frédéric JEAN, maître de conférences, à M. Eric MORIZE, chargé de recherche et à M. Olivier RAGUENEAU, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6539 - Laboratoire des sciences de l'environnement marin

M. FRÉDÉRIC JEAN
M. ERIC MORIZE
M. OLIVIER RAGUENEAU

DEC. n° 080044DR17 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Frédéric JEAN, maître de conférences, à M. Eric MORIZE, chargé de recherche, et à M. Olivier RAGUENEAU, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent MEMERY, directeur de l'UMR n° 6539

UMR n° 6552 - Ethologie animale et humaine

M^m MARTINE HAUSBERGER
M^{me} MARIE-ANNICK RICHARD

DEC. n° 080033DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à Mme Martine HAUSBERGER, directrice de l'UMR n° 6552, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine HAUSBERGER, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Annick RICHARD, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6552 - Ethologie animale et humaine

M^{me} MARIE-ANNICK RICHARD

DEC. n° 080034DR17 du 22-01-2008

Délégation est donnée à Mme Marie-Annick RICHARD, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Martine HAUSBERGER, directrice de l'UMR n° 6552

UMR n° 6553 - Ecosystèmes, biodiversité, évolution

M. JEAN-SÉBASTIEN PIERRE
M. PHILIPPE VERNON
M. YVAN COUEE

DEC. n° 080026DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Sébastien PIERRE, directeur de l'UMR n° 6553, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien PIERRE, délégation de signature est donnée à M. Philippe VERNON, directeur de recherche, et à M. Yvan COUEE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6553 - Ecosystèmes, biodiversité, évolution

M. PHILIPPE VERNON
M. YVAN COUEE

DEC. n° 080027DR17 du 18-01-2008

Délégation est donnée à M. Philippe VERNON, directeur de recherche, et à M. Yvan COUEE, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Sébastien PIERRE, directeur de l'UMR n° 6553

UMR n° 6563 - Centre d'études des correspondances et journaux intimes des XIX et XX^{èmes} siècles

M. JEAN-MARC HOVASSE
M. PIERRE-JEAN DUFIEF

DEC. n° 080049DR17 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Marc HOVASSE, directeur de l'UMR n° 6563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc HOVASSE, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Jean DUFIEF, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6597 - Institut de recherche en communications et cybernétique de Nantes

M. MICHEL MALABRE
M. JEAN-FRANÇOIS LAFAY
M. JEAN-PIERRE ELLOY
M^{me} ARMELLE RADIGOIS

DEC. n° 080035DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à M. Michel MALABRE, directeur de l'UMR n° 6597, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel MALABRE, délégation de signature est donnée à M. Jean-François LAFAY, professeur, à M. Jean-Pierre ELLOY, professeur, à M. Philippe WENGER, directeur de recherche, et à Mme Armelle RADIGOIS, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6597 - Institut de recherche en communications et cybernétique de Nantes

M. JEAN-FRANÇOIS LAFAY
M. JEAN-PIERRE ELLOY
M. PHILIPPE WENGER
MME ARMELLE RADIGOIS

DEC. n° 080036DR17 du 24-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-François LAFAY, professeur, à M. Jean-Pierre ELLOY, professeur, à M. Philippe WENGER, directeur de recherche, et à Mme Armelle RADIGOIS, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel MALABRE, directeur de l'UMR n° 6597

UMR n° 6598 - Laboratoire de mécanique des fluides

M. ALAIN CLEMENT
M. JEAN-FRANÇOIS HETET
MME ANNE LAGATU

DEC. n° 080004DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à M. Alain CLEMENT, directeur de l'UMR n° 6598, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CLEMENT, délégation de signature est donnée à M. Jean-François HETET, professeur, et à Mme Anne LAGATU, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6598 - Laboratoire de mécanique des fluides

M. JEAN-FRANÇOIS HETET
MME ANNE LAGATU

DEC. n° 080005DR17 du 18-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-François HETET, professeur et à Mme Anne LAGATU, technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain CLEMENT, directeur de l'UMR n° 6598

UMR n° 6607 - Laboratoire de thermocinétique de Nantes

M. DIDIER DELAUNAY
MME NATHALIE ROBERT
MME BRIGITTE ROUSSEAU

DEC. n° 080055DR17 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Didier DELAUNAY, directeur de l'UMR n° 6607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier DELAUNAY, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie ROBERT, ingénieure d'études et à Mme Brigitte ROUSSEAU, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6613 - Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine

M. YVES AUREGAN
M. RACHID EL GUERJOURA
MME CLAUDINE GINER

DEC. n° 080006DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à M. Yves AUREGAN, directeur de l'UMR n° 6613, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves AUREGAN, délégation de signature est donnée à M. Rachid EL GUERJOURA, professeur et à Mme Claudine GINER, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6613 - Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine

M. RACHID EL GUERJOURA
MME CLAUDINE GINER

DEC. n° 080007DR17 du 21-01-2008

Délégation est donnée à M. Rachid EL GUERJOURA, professeur, et à Mme Claudine GINER, technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves AUREGAN, directeur de l'UMR n° 6613

UMR n° 6625 - Institut de recherche mathématiques de Rennes

M. FÉLIX ULMER
M. GABRIEL CALOZ
M. BACHIR BEKKA

DEC. n° 080024DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à M. Félix ULMER, directeur de l'UMR n° 6625, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Félix ULMER, délégation de signature est donnée à M. Gabriel CALOZ, professeur et à M. Bachir BEKKA, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6625 - Institut de recherche mathématiques de Rennes

M. GABRIEL CALOZ
M. BACHIR BEKKA

DEC. n° 080025DR17 du 17-01-2008

Délégation est donnée à M. Gabriel CALOZ, professeur, et à M. Bachir BEKKA, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Félix ULMER, directeur de l'UMR n° 6625

FR n° 2819 - AtlanSTIC

M. FRÉDÉRIC BENHAMOU
Mlle LAURENCE DRANT

DEC. n° 080016DR17 du 14-01-2008

Délégation est donnée à M. Frédéric BENHAMOU, directeur de la FR n° 2819, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BENHAMOU délégation de signature est donnée à Mlle Laurence

DRANT, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FR n° 2819- AtlanSTIC

MME LAURENCE DRANT

DEC. n° 080017DR17 du 23-01-2008

Délégation est donnée à Mme Laurence DRANT, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric BENHAMOU, directeur de la FR n° 2819

DR19 - Normandie

UMR n° 6143 - Morphodynamique continentale et côtière

M. PATRICK LESUEUR
MME BERNADETTE TESSIER
MME NICOLE POUPINET
M. BENOÎT LAIGNEL

DEC. n° 080015DR19 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Patrick LESUEUR, directeur de l'UMR n° 6143, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick LESUEUR, délégation est donnée à Mme Bernadette TESSIER, chargée de recherche, à Mme Nicole POUPINET, ingénieure d'études et à M. Benoît LAIGNEL, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060118DR19 du 21 avril 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Richard VARIN, délégué régional Normandie

UMR n° 6232 - Centre d'imagerie - neurosciences et applications aux pathologies

M. BERNARD MAZOYER
M. DENIS VIVIE
MME NATHALIE TZOURIO-MAZOYER,

DEC. n° 080018DR19 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Bernard MAZOYER, directeur de l'UMR n° 6232, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard MAZOYER, délégation est donnée à M. Denis VIVIEN, professeur et à Mme Nathalie TZOURIO-MAZOYER, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Richard VARIN, délégué régional Normandie

UMR n° 6614 - Chimie organique, bioorganique : réactivité et analyse

M. JEAN-CHARLES QUIRION
M. JACQUES MADDALUNO

DEC. n° 080022DR19 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Charles QUIRION, directeur de l'UMR n° 6614, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Charles QUIRION, délégation est donnée à M. Jacques MADDALUNO, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060126DR19 du 21 avril 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Richard VARIN, délégué régional Normandie

FRE n° 3090 - Glycobiologie et transports chez les végétaux

M. PATRICE LEROUGE

DEC. n° 080014DR19 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Patrice LEROUGE, directeur de la FRE n° 3090, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 060109DR19 du 21 avril 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Richard VARIN, délégué régional Normandie

Informations générales

Textes signalés

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 10 janvier 2008 modifiant l'arrêté du 8 novembre 1985 portant création d'unités de formation et de recherche dans les universités et les instituts nationaux polytechniques
JO du 30-01-2008

Arrêté du 8 janvier 2008 portant nomination au conseil scientifique de l'Ecole normale supérieure
JO du 26-01-2008

Sont nommés au conseil scientifique de l'Ecole normale supérieure au titre de :

Personnalités scientifiques désignées

Sur proposition de l'assemblée des professeurs du Collège de France : M. Nicolas GRIMAL, professeur au Collège de France, titulaire de la chaire « civilisation pharaonique : archéologie, philologie, histoire », et M. Jacques LIVAGE, professeur au Collège de France, titulaire de la chaire « chimie de la matière condensée ».

Sur proposition du conseil scientifique du CNRS : M. Albert FERT, professeur des universités à l'université Paris-XI, et Mme Eva PEBAY-PEYROULA, professeure des universités à l'université Joseph Fourier à Grenoble.

Sur proposition du conseil scientifique de la Bibliothèque nationale de France : M. Tzvetan TODOROV, directeur du centre de recherches sur les arts et le langage du CNRS.

Sur proposition du conseil scientifique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale : Mme Christine PETIT, professeure au Collège de France, directrice de l'unité de génétique et physiologie de l'audition à l'Institut Pasteur.

Arrêté du 4 janvier 2008 portant nomination (délégations régionales à la recherche et à la technologie)

JO du 12-01-2008, texte n° 72

M. Pierre MICHEL est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1^{er} mars 2008.

CNRS

Avenant au contrat de développement de l'Université de Poitiers, années 2004-2007

CON. n° 080005DPA du 21-01-2008

UMR n° 6532 - Hydrogéologie, argiles, sols et altérations (HydrASA)

Partenaires : Université de Poitiers

A compter du 1^{er} octobre 2007, M. Alain MEUNIER, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 6532 - Hydrogéologie, argiles, sols et altérations (HydrASA), jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Dominique RIGHI.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Ecole polytechnique, années 2005-2008.

CON. n° 080006DPA du 30-01-2008

UMR n° 7161 - Laboratoire d'informatique de l'Ecole polytechnique (LIX)

Partenaires : Ecole polytechnique

A compter du 1^{er} janvier 2008, M. Philippe BAPTISTE, chargé de recherche, est nommé directeur de l'UMR n° 7161 - Laboratoire d'informatique de l'Ecole polytechnique, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, années 2006-2009.

CON. n° 080003DPA du 21-12-2007

UMR n° 8034 - Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux

Partenaires : Ecole des hautes études en sciences sociales

A compter du 1^{er} juillet 2007, M. Pierre BOURETZ, directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur de l'UMR n° 8034 - Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, années 2006-2009.

CON. n° 080001DPA du 21-12-2007

UMR n° 8058 - Centre d'histoire sociale du XX^{ème} siècle

Partenaires : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

A compter du 1^{er} février 2007, Mme Danièle VOLDMAN, directrice de recherche 2^{ème} classe, est nommée directrice adjointe de l'UMR n° 8058 - Centre d'histoire sociale du XX^{ème} siècle, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, années 2006-2009.

CON. n° 080002DPA du 21-12-2007

UMR n° 8170 - Centre d'Asie du Sud-Est

Partenaires : Ecole des hautes études en sciences sociales

A compter du 1^{er} février 2007, Mme Cécile BARRAUD, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe de l'UMR n° 8170 - Centre d'Asie du Sud-Est, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX
Tél. : 05 62 24 25 00
Fax : 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION
M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF
M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION
M. Bernard ADANS
M^{me} Nathalie ARLAUD
M^{me} Véronique BRISSET-FONTANA
M^{me} Isabelle DE ANGELIS
M^{me} Pascale BUKHARI
M^{me} Catherine DELPECH
M^{me} Pascale DIENG
M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL
M^{me} Françoise SEVIN
M. Philippe WILLOQUET
M. Zoubeir ZADVAT

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION
M^{lle} Nadia SARRES

CONTACT PAR COURRIER
Bulletin officiel du CNRS
CNRS-DSI
BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX

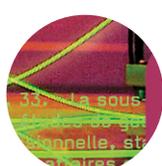
CONTACT PAR MÉL
buloff@dsi.cnrs.fr
Pour consulter le BO et ses archives :
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution
Impression : BIALEC (Nancy)
D.P. n° 68844 - 03-2008

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
3, RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90

